

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

VOL. 10— N° 24

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

MONTMAGNY, VENDREDI, 11 MARS 1910

La Compagnie du PEUPLE, Editeur-Propriétaire.

“LE PEUPLE”

Est imprimé et publié par la “Compagnie du Peuple”, à Montmagny, le vendredi de chaque semaine.

ABONNEMENT
District de MONTMAGNY : 1 an, \$ 1.00 ; 6 mois, \$ 0.60
CANADA : 1 an, \$ 1.50 ; 6 mois, \$ 1.00
ÉTATS-UNIS : 1 an, \$ 2.00 ; 6 mois, \$ 1.50

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE
La date qui se trouve sur l'adresse des abonnés est la date d'expiration de l'abonnement et sera le reçu. À cet égard, il signifie que l'abonnement a été payé jusqu'en janvier 1911 et qu'on est en règle. Si, un mois après l'envoi de l'abonnement, la date n'est pas changée, nos abonnés nous rendront service en nous signalant cet oubli.
Prière de faire remiser par bons de poste ou mandats d'argent, (de poste ou d'express) à l'ordre de “Le Peuple”, Montmagny.
Prière de toujours donner l'ancienne adresse quand on demande de changer l'adresse du journal.
Annonces officielles, 1ère insertion, 10c. la ligne. Insertions subséquentes, 5c. la ligne.
Annonces commerciales à long termes, tarif spécial.
Noces, mariages, sépultures, 25c.
M. Jos. C. Hébert, notaire, de Montmagny, se chargera de recevoir tous comptes d'abonnement ou d'annonces dus à notre journal.

SIGNE DES TEMPS

Deux élections partielles, nécessitées l'une par l'élévation de l'honorable M. Weir à la magistrature et l'autre par la démission de M. Laferté, ont eu lieu samedi dernier dans les comtés d'Argenteuil et de Drummond. Ces deux comtés étaient précédemment représentés à l'Assemblée législative par des partisans du gouvernement Gouin. Il n'est donc pas étonnant que celui-ci soit resté maître du champ de bataille. Il a été cependant bien près de la défaite. Dans Argenteuil, le candidat ministériel ne l'a emporté que par environ 60 voix et dans Drummond, l'honorable M. Allard, ministre des terres, n'a été élu que par 264 voix sur son adversaire, M. Napoléon Garneau.

Le résultat dans Drummond est particulièrement significatif. Voici un comté qui élit depuis longtemps des libéraux à des majorités considérables, variant de 700 à 1200 voix. Et dans une élection partielle, un ministre, malgré un dévergondage de corruption, sous forme de promesses de patronage et sous les autres formes que l'on sait, n'a réussi à vaincre le candidat oppositionniste que par 264 voix. Si le gouvernement est satisfait de cette victoire à la Pyrrhus, c'est qu'il a craint une défaite décisive. Et l'on devine bien que dans les circonstances, les ministériels ont sorti, comme on dit, tous leurs moyens avouables et inavouables.

L'opposition à les meilleures raisons de continuer son œuvre avec courage et confiance. L'heure de la victoire n'est pas loin, puisque déjà la puissance du gouvernement auprès de l'électorat est considérablement entamée.

On peut donc s'attendre à ce que la session qui va s'ouvrir mardi prochain à Québec soit mouvementée. L'opposition qui a maintenant la certitude que ses luttes lui ont attiré les sympathies de l'électorat se lancera avec d'autant plus d'ardeur à l'assaut du gouvernement.

M. Choquette et “l'Action Sociale”

Le sénateur Choquette, qui digère difficilement sa défaite de la dernière élection à la mairie de Québec, dans une lettre que la “Vigie” a publiée avec plaisir, nous soupçonne, prend à partie l’ “Action sociale”, parce que celle-ci s'est un peu trop désintéressée de sa candidature. De son côté, l’ “Action sociale” riposte verbalement au bouillant sénateur. Nous donnons ci-dessous les conclusions des deux adversaires.

M. Choquette écrit :
“Donc, l'entrevue que j'ai donnée et que je confirme aujourd'hui sous ma signature, est parfaitement vraie, et un journal, surtout rédigé par un prêtre, qui prostitute ainsi ses colonnes ne peut que mériter le mépris public. Je sais que mes paroles sont sévères, mais si vous les considérez fausses ou dommageables pour votre réputation, poursuivez-moi devant les tribunaux, je soumettrai mes comptes, je plaiderai la vérité des faits, et je plaiderai aussi que les arguments par vous obtenus, au moyen de quêtes et de collections dans les églises, l'ont été sous de faux prétextes. Je ne vous dis pas ces choses désagréables, mais parfaitement vraies, pour faire plaisir à la “Vigie” ou à toute autre personne, ni encore pour tirer vengeance de votre honteuse conduite et de votre article malhonnête auquel j'ai fait allusion en commençant ; non, je les ai dites l'autre jour, et je les écris aujourd'hui, parce que

je crois devoir les dire dans l'intérêt public, au risque d'en souffrir personnellement, et pour dénoncer un journal qui ne fait que jeter du discrédit sur la religion et le clergé ; si votre conduite était approuvée par les autorités religieuses, je n'aurais pas à dire que ce serait de nature à faire perdre la foi à ceux qui sont des croyants plus sincères et plus convaincus que vous ne l'êtes tous dans votre boutique.”

A cela, l’ “Action Sociale” répond :

“Voilà la question brièvement exposée, M. Choquette a fait tout son possible et a insisté à plusieurs reprises pour faire admettre sa prose chez nous ; et les conditions qu'il a acceptées lui ont été posées dès le début.
Dans sa rage d'avoir été vaincu, il juge aujourd'hui à propos de s'en plaindre et de tâcher à nous salir. Sans doute sa mentalité ne lui permet pas de s'élever assez haut pour comprendre que des journalistes puissent agir pour d'autres motifs que ceux qui le font mouvoir lui-même. Et il en arrive à cette étrange conclusion de nous accuser de vénalité parce que nous n'avons pas voulu devenir sa chose ! Nous préférons ne pas faire la psychologie d'un état d'âme aussi vil.
M. Choquette vient d'ajouter à son caractère un trait dont il n'a pas raison d'être fier, et qui le range dans cette catégorie de gens dont il faut toujours se méfier, car ils manquent rarement de souiller les endroits où on a eu l'imprudence de les recevoir.”

La marine à St-Charles

Par une température des plus favorables, au moins cinq ou six cents personnes assistaient à l'assemblée tenue dimanche, à St-Charles de Bellechasse, par le Notaire J. O. Lavallée, d'Armagh ; assemblée qui avait été convoquée pour discuter le projet de loi navale actuellement devant les Chambres d'Ottawa, et qui passionne au plus haut point l'opinion publique.

Après avoir exprimé son regret de l'absence du député M. O. E. Talbot, qui n'avait pas cru naturellement devoir se rendre aux pressantes sollicitations de ses électeurs par l'intermédiaire du Notaire Lavallée, ce dernier fit à grands traits l'exposé du projet de loi.

Dans un vigoureux plaidoyer, il démontre les côtés contradictoires des clauses du bill Brodeur. Il dénonce l'étonnante volte face du Premier Ministre, si acclamé à son retour de la conférence de Londres, en 1902, pour avoir défendu, comme tel était son devoir de le faire, notre autonomie menacée par les tentatives de Chamberlain pour nous englober dans la politique d'impérialisme ; politique répudiée par tous nos gouvernements libéraux et conservateurs, y compris le gouvernement Laurier lui-même à venir jusqu'à ces derniers temps, comme étant une entrave au développement de nos propres ressources.

La création d'une marine de guerre n'est pas d'opportunité pressante, tant que, si elle doit s'exercer sur pour la défense de notre propre territoire, il serait moins sage de la livrer au bon vouloir de l'Angleterre. Ici l'orateur, dans un bel élan patriotique, a nié cette prétendue protection de la Grande-Bretagne en disant que, si elle doit s'exercer sur le Canada au prix du sacrifice de nos libertés constitutionnelles, au prix de la contribution de l'or et du sang, comme elle l'a fait jadis au prix de nos droits sacrifiés au bénéfice de la République voisine ; NOUS N'EN AVONS PAS BESOIN.

Bien plus, ce serait donner raison aux journaux ministériels qui traitent la question en douceur et le peuple canadien en vaincu que de consentir à la participation aux guerres de

l'Empire, que sous le jeu des mots on cherche à nous imposer, inutile de nous prévaloir du droit qu'aura le parlement de désapprouver l'ordre du Gouverneur-en-conseil quand notre flotte aura été mise, de par son pouvoir, à la disposition de l'Angleterre pour la défense de cette dernière. Pouvons-nous espérer, en effet, qu'une députation apathique comme celle que nous avons aujourd'hui, dormant, sans souci du paisible sommeil de l'INCONSCIENCE, ce, pendant que se jouent dans l'arène politique les destinées de notre pays, aura l'énergie de s'élever contre tel ordre du gouverneur-en-conseil, qui ne sera que la conséquence des privilèges octroyés par le bill en question ? Il est bien permis de n'y pas trop compter.

M. le docteur Coriveau de St-Magloire, a pris en l'occurrence la défense du gouvernement. Il n'a pu traiter la question qu'au seul point de vue du parti ; la logique serrée des arguments du notaire Lavallée ne lui ayant pas permis de l'envisager autrement.

Somme toute, l'assemblée a été fort sympathique au notaire Lavallée, et on a signé en grand nombre des pétitions en faveur du “sta-ti-quo”. De toutes parts, on réclame un plébiscite qui, en donnant au peuple le droit de se prononcer sur la question, permettrait à Laurier de se ressaisir.

Une autre assemblée est convoquée pour mardi soir à Armagh.
M. Lavallée y portera de nouveau la parole.

LA SAUVEGARDE

Le rapport annuel de “La Sauvegarde” que nous publions dans nos autres colonnes, dit éloquentement le progrès de cette compagnie d'assurance sur la vie dont les bureaux généraux sont à Montréal.

D'après l'expert qui a fait le calcul des réserves de la compagnie il ressort que ce fonds est de \$281,738.87.

M. Wright tire de ces chiffres la conclusion que les affaires de “La Sauvegarde” sont bien administrées, que les risques sont bien répartis.

Il constate que l'intérêt sur les valeurs de la compagnie a rapporté plus de 5 par cent et que durant l'année écoulée le montant des polices émises par la compagnie est passé de \$3,843,367, à \$4,066,638.

CORRESPONDANCE

M. Roy a perdu une belle occasion de... se taire

Grande nouvelle... Notre CYRIAS national s'est fendu d'un discours.

Enfin, il a ouvert la bouche—et sa voix sonore s'est fait entendre sur le parquet de la Chambre des Communes. Quelle grave question, quel problème intéressant a donc induit notre représentant à sortir de son long mutisme ?

Se serait-il posé en champion de quelques-unes de nos prérogatives méconnues par une majorité hostile ? Allons donc, vieille affaire que cela—sujet usé.

Aurait-il par hasard voulu réclamer une enquête quelconque à propos de quelque transaction louche ; demander le renvoi d'un fonctionnaire infidèle ? Point—M. Roy n'est ni un “dénigreur” ni un “salisseur de réputations” comme certains nationalistes. Alors, se serait-il levé pour réclamer l'usage du français dans les services d'utilité publique ? Encore moins, cela est bon pour un “rêveur” comme Lavergne.

Qu'est-ce donc vous demandez-vous ? Car, amis lecteurs, je suppose que vous êtes impatientés de savoir quelle grave considération a pu décider notre député à nous donner

un échantillon de sa verve caustique, de son éloquence... d'homme “pratique”. Eh bien ! que votre légitime curiosité soit satisfaite.—Lisez et jugez de quelle manière notre digne représentant envisage la création d'une MARINE DE GUERRE qui s'intitulera pompeusement “Notre Flotte” mais au dire même de M. Roy, pourra servir de “joujou” à la mère-patrie, si jamais il lui prend une nouvelle envie de jouer “à la bataille” avec quelques-unes des nations d'outre-mer.

Je ne crois pas qu'il se soit posé depuis longtemps à l'attention du public, un problème qui ait fait couler dans la presse du pays, tant défaites d'encre—ni fourni à nos politiciens de plus ample matière à discourir.

Déjà une soixantaine de députés fédéraux y sont allés chacun de son petit boniment (plus ou moins intéressé). Sans doute on a déjà beaucoup dit sur ce sujet, mais il reste encore beaucoup à dire. Vous êtes abondant à croire peut-être qu'en abordant la question, M. Roy y apporterait une masse de détails nouveaux et une foule d'arguments propres à rompre la monotonie qui semble s'être abattue sur la Chambre, depuis le commencement du débat sur la MARINE. Pour vous convaincre du contraire, permettez moi de vous donner en quelques lignes, le résumé de son discours si l'on veut donner ce nom à une longue suite de phrases banales, répétées avec une éloquence de... perroquet.

1o D'abord, il nous apprend que pour cette fois encore, il votera avec le ministère (le contraire vous eût sans doute surpris).

2o Il formule le souhait suivant : Si par hasard l'Angleterre n'attendait pas que notre marine fut à flot pour s'engager dans une guerre injuste le pays devra lui venir en aide d'une autre manière “pratique” (de quelle manière ? Il se garde bien de le dire ; il ne le sait pas lui-même).

3o Il reproche à M. Monk de mettre en doute la sincérité du troupeau ministériel, nous donnant en même temps avis—que pour sa part—son vote ne sera pas suscité par l'intérêt personnel (cependant, il n'est pas prêt à admettre que M. Monk soit de bonne foi lorsqu'il réclame l'appel au peuple).

Tel que vous pouvez le constater, les idées générales n'y font sonner pas—les arguments sérieux non plus.

Il me semble que les électeurs de Montmagny étaient en droit d'attendre que leur député expliquât plus clairement les raisons (s'il en a, et les croit valables) le justifiant de donner son appui à une politique nouvelle, à laquelle sont opposés les neuf-dixièmes de la population du Dominion.

En acceptant l'honneur que les citoyens de Montmagny lui ont fait en le réélisant pour leur député, M. Roy a assumé un grand devoir—celui de protéger leurs intérêts. Comment s'es acquitte-t-il... à vous de juger.

M. Roy s'est prévalu du droit constitutionnel pour donner un semblant de légalité à sa lâche attitude ; il prétend qu'il n'y a pas dans notre constitution de clause nous interdisant le droit d'offrir UNE MARINE à l'Angleterre. Soit, mais à quelle page de nos statuts M. Roy a-t-il vu, que pour des raisons futures, pour servir l'ambition de quelques-uns de nos amateurs... de titres et de décorations, on a-t-il trouvé une clause, permettant à nos députés de travailler à la réalisation de ce projet néfaste, qui outre qu'il coûtera à pays, une dépense première de 29 à 25 millions, grèvera notre budget (pour tant lourdement chargé) d'une dépense additionnelle de 4 à 5 millions par année. Sans compter, que, dans un avenir peut-être moins éloigné qu'on le pense, il demandera à nos braves cultivateurs et ouvriers, une

La Banque de Québec

FONDEE EN 1818.—INCORPORÉE EN 1822

BUREAU CHEF - - - - - QUÉBEC

Capital souscrit \$3,000,000
Capital versé 2,500,000
Fonds de réserve 1,250,000

LA DEUXIEME BANQUE DU PAYS PAR ORDRE D'AGE

DEPARTEMENT D'EPARGNES

INTERET PAYE DE LA DATE DU DEPOT

sur dépôt de un dollar (\$1.00) ou plus, et calculé sur la balance journalière.

Les affaires venant par la malle sont transigées avec soin et exactitude.

Notez bien qu'une succursale de cette banque est maintenant ouverte à

MONTMAGNY

Demandez une BANQUE PORTATIVE prêtée gratuitement ; c'est le moyen d'économiser chez vous.

DUPUIS & STEWART,

STATION DE MONTMAGNY.

Marchands de Grains, Farine Moulée de toutes sortes, etc., etc. Agents dans les Grains pour maisons de Kingston, Winnipeg, Manitoba.

COTATIONS reçues tous les jours. Demandez les par chas livrés à vos stations. Nous vous donnerons tous les jours le prix du marché.

Les seuls agents pour les Farines de la RIGAUD MILLING Co., sur le parcours de M. C. R.

Pour le pain demandez la

FLEUR RIGAUD

elle ne peut être surpassée en force et en qualité.

FLEUR A PATISSERIE en demi-quart pour les familles et aussi en sacs portant les meilleurs marques.

Livraison à domicile en ville.

Venez Voir Nos Marchandises Avant De Placer Vos Ordres

Cour de Circuit.
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montmagny,
No 219.

François Deschênes, marchand de Saint-Eugène, susdit district.
Demandeur,
vs
Georges Papineau, autrefois du même lieu, et maintenant de lieux inconnus.
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois à compter de la deuxième publication de cet avis.

Montmagny, 24 février 1910.
(Signé) A. J. C. Beaubien, Greffier C.C.

Vraie copie.
Héribé & Gendron,
Procureurs du demandeur.

Voyages en Europe

DEPARTS D'ETE POUR L'ANGLETERRE ET LE CONTINENT

Nous désirons informer nos nombreux clients que nos listes de départs pour l'été prochain sont maintenant prêtes. Si l'on en juge par les indications que nous avons jusqu'à présent, le public sera très considérable, durant les mois de juin, juillet, août et septembre.

Nous conseillons donc à ceux qui se proposent de faire la traversée durant ces mois de venir nous voir immédiatement, afin de faire retainer leurs cabines sans délai.

Conseils précis et tous renseignements fournis avec plaisir. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

JULES HONE,
30, rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, et 46 rue Dalhousie.

Bois de Construction

BARDEAUX

Et bois préparé de toutes sortes

CHARBON,
BRIQUE BLANCHE,
CHAUX et CIMENT
PIQUETS et POTEAUX
DE CEDRE

ELZ, BOULANGER & FILS

Marchands de Bois
13 août—o Montmagny.

L. D. E. ROUSSEAU

L.L.B.
NOTAIRE
RUE DE LA STATION,
MONTMAGNY

Geo. W. PION, L.L.B.

—NOTAIRE—
MONTMAGNY, - P. Q.

Commissaire de la Cour Supérieure. Agent d'assurance contre le feu. Prêts d'argent en aucun temps. Règlements de successions, etc. 27 j—o

JOS. C. HEBERT

NOTAIRE
Commissaire de la Cour Supérieure
Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu.
—PRETS D'ARGENT—
Rue du Dépôt, Montmagny.
TEL. BELL 8
Téléphone Bellechasse.

A. J. BENDER, C. R.

AVOCAT
MONTMAGNY
P. Q.
1er oct 1908.

MAURICE ROUSSEAU

L.L.L.
AVOCAT,
MONTMAGNY.
P. Q.

GAGNE & GAGNE

AVOCATS
Bureau à Québec, 111, Côte Lamontagne
à Montmagny, rue du Dépôt.
à St-Jean Port Joli.
Le 1er Dimanche du mois.

OMER BERUBE

L. L. B.
AVOCAT Montmagny
Bureau : chez M. O. Labrecque
rue du Dépôt, Montmagny.

D. E. BOLDUC M, D,

Bureau de Consultations Médicales ;
SPECIALITE : Maladie de la bouche des genévives et des dents.
Extraction des Dents sans douleur

Heures de bureau : De 9 hrs. a. m. à 5 hrs. p. m.
Bureau chez
M. Théophile Beaumont
En face de l'Hôtel Central
Rue de la Station, - Montmagny

DR. PH. RICHARD

Médecin et Chirurgien
Ex-interne de la Maternité à Québec.
Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny.
Tel. Bell et Bellechasse, 51
sept 1908.

Maximilien Guimont

Huissier de la Cour Supérieure,
Cap St-Ignace,
Est autorisé à solliciter des abonnements au journal le “Peuple”, et à en collecter le prix.

FRS. DESCHENES, FILS

Huissier de la Cour Supérieure
ST-EUGENE, Comté de l'Islet
Est autorisé à solliciter des abonnements au journal le “Peuple”, et à en collecter le prix.

LINIMENT GENEAU


Plus de
FEU
Plus de
TARES

Soleil TOPIQUE
respicatoire
sans danger
choix de poil
cristal purifié
sa Boiterie.
Moutons.
Fauces.
Nigore.
Mortelle des
Suro.
Dépôt à PARIS, 165, rue Saint-Honoré
et dans toutes les Pharmacies.

VIN TONIQUE “FORTUNA”

Du Célèbre Dr BARASCH
DIRECTION
Deux cuillères à soupe une demi-heure avant chaque repas

Composé de meilleurs herbes préparés dans un vieux vin pour fortifier et enrichir le sang. Ça fortifie l'appétit en même temps.

Entreprise

Dr I. Barasch

Pour la toux et bronchite spécialement, et recommandé pour la consommation l'herbe dégrée. Ça rend aussi la rougeur sur la figure pour des personnes qui ont la figure pâle.

En vente dans toutes les Pharmacies et dans les bons Magasins, où écrivez à la

EUROPEAN GENIAL MEDECINE Co., 581, Boulevard St-Laurent, Montréal

Le projet de Defense Imperiale

Aux points de vue des intérêts canadiens, de la constitution et des droits de l'électorat

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DR PAQUET, DÉPUTÉ DE L'ISLET, A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 3 MARS 1910

Traitant la question au point de vue des intérêts nationaux, de la constitution et des droits de l'électorat, le Dr Paquet dit :

Ce projet de loi est important au point de vue financier et je ne peux pas m'engager à voter des sommes aussi élevées sans connaître l'opinion de mes électeurs. Les mêmes motifs m'engagent à refuser mon adhésion à la politique du chef du parti conservateur. Sans mandat du peuple, je croirais trahir les intérêts de mes électeurs en n'approuvant pas de tout cœur la politique préconisée par l'honorable député de Jacques-Cartier.

M. J. TURCOTTE (Québec) : L'honorable député est favorable à l'appel au peuple. Dans le cas où le peuple déciderait qu'il faut construire cette marine de guerre, est-ce que l'honorable député voterait en faveur de cette loi ?

M. PAQUET : Si, comme le prétend mon honorable ami, le peuple se prononçait en faveur de la création de cette marine, je répondrais à l'honorable député que j'ai trop de respect pour la volonté populaire pour ne pas l'accepter, quand elle se serait affirmée. Je lui obéirais, ou je respecterais mes convictions au point de sortir de la vie publique et de retourner à mes travaux professionnels.

Du reste, au cours des observations que je vais faire à l'occasion de ce projet de loi, je répondrai à la question qu'il vient de me poser. Cependant, je tiens à bien faire observer que je respecte tellement la volonté du peuple canadien que je n'hésiterais pas à m'incliner s'il le fallait, de la vie publique.

VARIATIONS MINISTERIELLES

D'après la loi proposée le 12 janvier, le Gouvernement décrète l'établissement d'une marine de guerre qui sera composée d'une troupe permanente, d'une réserve et d'un corps de volontaires. Étudions les variations du programme naval du Gouvernement :

Le coût annuel monte de \$3,000,000 à \$17,157,000 avant même que nous ayons commencé :

Le 12 janvier, en introduisant le bill, le premier ministre exposait le programme naval et annonçait que le Canada était en mesure de payer pour un coût de \$15,000,000 et qui se composerait de 4 Bristols, 6 contre-torpilleurs 1 vaisseau (type Boudica).

Le coût de l'entretien par an, serait de \$3,000,000.

Le 3 février, sir Wilfrid Laurier annonçait que le maintien annuel de cette nouvelle escadre serait de \$4,253,000.

Encore une variation.

Le 10 février, sir Frédéric Borden parla à son tour. Le plan d'allonge ; il faut un collège.

Voici le troisième projet : 4 Bristols, 6 contre-torpilleurs, 1 Boudica, 1 Niobé, ou Rainbow, 1 collège naval.

Nous voilà donc dorénavant, avec 12 vaisseaux, et sir Frédéric Borden nous estime le coût à \$11,730,000 un peu moins que les cent millions en premier lieu projetés.

En revanche, le chiffre de l'entretien ne s'élève plus, d'après sir Frédéric Borden, qu'à \$3,630,000 ou \$690,000 de moins que le coût d'entretien des 11 vaisseaux de sir Wilfrid Laurier.

Ce Niobé qui vient s'accrocher au dernier projet est un vieux vaisseau de 13 ans et suranné que nous avons acheté à l'armateur anglais pour la somme de \$1,075,000.

M. Monk, député de Jacques-Cartier, a fait produire par sir Frédéric Borden un mémoire préparé par l'amiral Kingsmill qui est chargé de notre nouvelle marine et le mémoire que le ministre a cependant cherché à soustraire à la Chambre, nous révèle les calculs suivants préparés par l'amiral Kingsmill :

Coût des vaisseaux (en Angleterre) :

Boudica.....	\$ 7,540,000
6 contre-torpilleurs à \$400,000.....	2,400,000
1 Niobé.....	1,075,000
1 collège.....	12,765,000
Total.....	\$15,855,000

L'intérêt à 3 p. 100 sur cette dépense est de \$488,000 par an. La vie ou la durée utile de ces navires n'est que de dix ans ; il faut mettre de côté annuellement un dixième de leur coût pour pouvoir à leur remplacement. Cela fait une somme de \$1,585,000.

L'amiral Kingsmill, estime comme suit, dans son mémoire, le coût approximatif du collège, de l'arsenal, des casernes, cales-sèches, etc. :

Un collège naval.....	\$150,000
Membrures et ateliers.....	50,000
Deux résidences pour le capitaine et le directeur des études.....	15,000
Casernes.....	200,000
Arsenal et armes et canons.....	20,000
Fortifications d'ici à 100,000.....	110,000
Résidence des officiers.....	70,000
Les "docks".....	100,000
Total.....	\$715,000

Les collèges ne se bâtissent pourtant pas pour \$150,000, et nous n'aurons certainement pas un "dock" pour \$100,000. Y pense-t-on ?

Prenons néanmoins ce chiffre de \$15,855,000 et, en l'ajoutant au coût de la flotte \$15,815,000, nous avons un total d'installation de \$16,405,000.

dans une guerre entreprise par l'Angleterre contre une puissance européenne ?

Combien désespérons-nous quand notre marine de guerre engagera de grands combats pour la défense de l'empire ?

Combien désespérons-nous quand notre marine de guerre engagée pour soutenir la politique étrangère de l'Angleterre aux Indes, en Perse, en Turquie ?

Combien désespérons-nous pour étouffer peut-être et abattre de justes revendications ?

COMBIEN DÉPENSERONS-NOUS

si cette flotte de guerre est détruite ?

Demain, le Gouvernement sera obligé ou se croira obligé d'adopter un plan d'action plus énergique. Nos dépenses navales ne seront pas estimées d'après notre population, mais d'après les risques auxquels nous sommes exposés. Cette flotte que vous voulez construire, ces vaisseaux de guerre que vous voulez édifier demandent la vie, la force et la puissance ! Avant les élections générales, peut-être, le Gouvernement couronnera l'œuvre commencée aujourd'hui en faisant construire des cuirassés du type Dreadnought.

Ouvrez le livre de nos dépenses à l'égard de la milice canadienne. Elles se sont accrues depuis 1890 d'une façon continue et dans des proportions considérables.

Dépenses de la milice en 1890, \$1,287,000 ; 1896, \$2,136,713.54 ; 1909 \$6,115,150.

Le Gouvernement demande un crédit de \$6,898,000 pour l'année fiscale 1910-1911. Parlons le langage de la sincérité : nos dépenses navales augmentent de la même façon et dans les mêmes proportions.

CA COUTE TOUJOURS DE PLUS EN PLUS CHER

Écoutez les paroles de sir William White, longtemps directeur des constructions navales du gouvernement britannique :

Il n'y a pas d'arrêt définitif dans la conception de nouveaux modèles de vaisseaux de guerre, et comme le modèle des Dreadnought n'a pas reçu l'approbation d'un grand nombre d'experts on peut être assuré que ce genre de vaisseaux ne restera pas toujours en faveur et ne sera pas en usage aussi longtemps que ses parais-tants le prétendent.

Notre histoire ne sera-t-elle pas l'histoire des peuples jetés dans le tourbillon du militarisme dénoncé naguère par le très honorable premier ministre ? Quand notre flotte sera constituée, nous serons fatalement conduits dans des aventures navales.

Il faudra augmenter notre dette qui atteindra bientôt 500 millions, et pour développer le progrès agricole et industriel, je laisse la parole à un des représentants les plus distingués de la droite. Gravons dans notre esprit les paroles suivantes prononcées le 29 mars 1909 par l'honorable député du Yukon :

Mais, si nous nous engageons maintenant dans de grandes dépenses pour une marine de guerre zéro-zéro d'une marine de guerre zéro-zéro d'une milice considérable, nous retardons tellement notre progrès que nous serons avant peu bien moins utiles à l'Europe que nous le serions en laissant notre pays se développer et progresser comme à présent.

L'EXEMPLE DES AUTRES PAYS

Jetons un regard sur la marche ascendante des dépenses militaires et navales de quelques contrées. Après les guerres de la révolution et de l'empire, l'armée coûtait à l'Angleterre 220 millions de francs. Les statistiques suivantes démontrent les perspectives que nous offre l'avenir :

Dépenses de l'Angleterre pour sa milice en 1828.....	220,000,000
Dépenses de l'Angleterre pour sa milice en 1870.....	540,000,000
Dépenses de la marine en Angleterre, 1828.....	150,000,000
Dépenses de la marine en Angleterre, 1870.....	240,000,000

Durant la dernière année décennale, l'Angleterre a fait une dépense annuelle pour sa marine de 820 millions de francs.

M. J. TURCOTTE (Québec) : Des francs ?

M. Paquet : Oui, des francs.

M. BLONDIN : Préférez-vous que ce fut des louis sterling ?

M. TURCOTTE : Est-ce 820 millions de francs ?

M. PAQUET : Oui.

Nous constatons la même marche progressive dans les autres pays.

Dépense de la milice en France :	Francs.
1899.....	649,496,036
1900.....	663,369,671
1909.....	798,327,606

Dépense de la marine en France :

Francs.	
1899.....	293,600,510
1903.....	323,902,510

Dépenses de la marine aux États-Unis :

1900.....	\$55,000,000
1909.....	\$121,000,000

Jetons un regard sur les dépenses navales annuelles dans quelques pays européens et aux États-Unis :

Grande-Bretagne.....	\$164,000,000
Allemagne.....	60,424,000
États-Unis.....	99,102,210
France.....	63,665,916
Italie.....	26,585,939
Russie.....	59,519,842

N'est-il pas vrai que la plus grande partie des revenus de ces contrées est dépensée en armements extraordinaires ? Je ne veux pas effrayer la population du Canada avec ces statistiques, mais je sais que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Le peuple s'éveillera quand il sentira sur ses épaules l'énorme fardeau du militarisme avec son joug l'impitoyable.

Le Canada n'a pas atteint un degré suffisant de développement pour lui permettre de se lancer dans une entreprise ruineuse. Le très honorable premier ministre disait avec raison, le 15 avril 1902 : "Quels sont les plus lourds articles du budget du Canada ? Les travaux publics, la colonisation, la construction des voies ferrées et le creusement de nos ports. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité et ce serait un crime de

détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre.

NOTRE PAYS AVANT TOUT

En 1910, comme en 1902, nous devons dépenser notre énergie, nous devons manifester notre patriotisme et nous devons nous occuper de nos intérêts locaux et de nos intérêts nationaux, en créant et en perfectionnant les voies de transport, en creusant le canal de la baie Georgienne, en développant le progrès agricole, commercial et industriel.

Nous devons développer les ressources de cette terre canadienne confiée à nos soins par la Providence. Cette tâche grandiose exige toutes nos forces, toute notre énergie. Ce serait arrêter la croissance du Canada que de mettre sur ses épaules un budget de guerre ruineux. Le Gouvernement demande chaque année au Parlement de voter un million pour assurer l'efficacité de notre politique d'immigration. Grâce à la fertilité de nos terres, grâce au talent, à l'énergie au travail fécond du peuple canadien, grâce à la beauté, à la bonté à la qualité et à la variété de nos produits, grâce à l'absence de privilèges dont nous jouissons, nous avons pu opérer une modification puissante dans la pensée des peuples européens et nous recevons chaque année des milliers d'immigrants, jadis écraasés sous le fardeau du militarisme en Europe.

Nous demandons aux populations saines des États-Unis et de l'Europe de nous aider dans le développement de notre pays. Au moment où nous réalisons les plus belles espérances, au moment où nous recevons les nouvelles populations dont nous avons besoin, est-il juste, est-il convenable sans consulter ces nouveaux frères d'adopter une politique qui pourrait conduire la fleur de notre jeunesse sur les champs de bataille dans toutes les mers du monde ? Devons-nous, Canadiens serviteurs de cibles sur les flots de la mer du Nord et sur les flots des océans ?

M. BELAND : Mon honorable ami vient de parler des batailles navales et notre jeunesse serait décimée. Voulez-vous dire combien de batailles navales l'Angleterre a livrées depuis cent ans ?

M. PAQUET : C'est là une question d'histoire. Mon honorable ami peut s'en assurer. Mais je lui dirai ceci : c'est que le passé n'est pas toujours une garantie de l'avenir.

M. BELAND : Mon honorable ami admet que l'Angleterre n'a pas livré de combat naval depuis cent ans ?

M. PAQUET : Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet, et alors mon honorable ami aura une réponse à sa question.

M. BELAND : L'honorable député nie-t-il que l'Angleterre n'ait pas eu d'engagement naval depuis cent ans ?

M. PAQUET : Je ne veux pas parler des dangers que nous courons en ayant aux batailles navales de l'Angleterre.

M. BELAND : Mon honorable ami nie-t-il que depuis un siècle l'Angleterre n'a pas été engagée dans une guerre navale ? Nie-t-il qu'elle n'en a pas eu à soutenir depuis 1800 ?

M. BELAND : C'était en 1805, la bataille de Trafalgar.

M. PAQUET : La bataille de Trafalgar a eu lieu dans le cours du dix-neuvième siècle.

M. BELAND : Cela fait plus de cent ans.

M. BLONDIN : On ne discutera pour quelques années.

M. BELAND : Cela fait 105 ans.

M. PAQUET : Je viens de le dire, je répondrai à cette question au cours de mes remarques, et j'espère qu'on me permettra de continuer.

M. BELAND : Mon honorable ami me questionne de bon cœur, nullement avec l'intention de n'être pas courtois.

Il demeure donc acquis que l'Angleterre n'a pas eu à soutenir de guerre navale depuis au-delà de cent ans.

M. PAQUET : Ceux qui ne partagent pas mon opinion, ceux qui préconisent une fédération impériale, ceux qui désirent construire une flotte de guerre afin de participer aux guerres de l'empire, ceux qui veulent donner une satisfaction à l'Angleterre, devraient lire avec soin l'extrait du rapport de la dernière conférence impériale :

Une simple contribution en argent ou de matériel peut-être pour une des possessions de la forme la plus acceptable de prendre part à la défense impériale. Une autre, tout en étant prête à créer des forces navales locales, et à le mettre à la disposition de la couronne en cas de guerre, peut désirer être les fondateurs sur lesquels il pourrait s'appuyer pour une future marine qui lui appartiendrait. Un troisième peut penser que le meilleur manière dont elle puisse servir les intérêts de l'empire, est de se charger de certains services locaux qui ne sont pas directement d'un caractère naval, mais qui soulageraient le gouvernement impérial de dépenses qui tomberaient autrement sur le trésor impérial.

Je partage les idées émises dans la dernière partie de ce texte. Depuis l'établissement de la confédération, nous nous sommes rendus aux vœux exprimés par l'armateur. Je veux exprimer bien en énonçant mon opinion sur la défense du Canada. Fier de nos institutions autonomes et des privilèges qui en découlent, je reconnais nos obligations et mes responsabilités nationales. Je veux m'inspirer de nos traditions nationales. Cette tradition militaire ne remonte pas seulement aux batailles de Montmorency et de Carillon, elle va au delà des souvenirs héroïques de Frontenac. Cette tradition militaire remonte, comme l'honorable armateur le dit dans son rapport, aux dix jours de Champigny.

Le nombre du drapeau anglais, coiffé de l'ombre du drapeau français, le peuple canadien a défendu son territoire en s'imposant les plus grands sacrifices. Je désire voir les populations du Canada continuer ces actes d'abnégation et de dévouement envers notre contrée.

Maintenant, consultez le peuple canadien et je me soumettrai aux décisions de ce corps souverain. Si les membres du parlement sont liés ou se croient liés par la résolution du 29 mars, le peuple reste libre.

SITUATION DIFFÉRENTE

Nos amis ministériels, voulant entraîner le peuple dans une politique qui dans mon humble opinion, déforme l'âme nationale, nous montrent les sacrifices de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, à l'égard de l'Angleterre. Le peuple n'ignore pas que l'isolement de ces colonies, en plein océan Pacifique, les obligent à faire de grands sacrifices pour leur défense navale. Notre position est absolument différente et je ne veux pas approuver une législation qui fait entrer le Canada, au mépris de nos traditions, dans la politique mondiale de l'Angleterre.

Seul, parmi tous les gouvernements du continent américain, le gouvernement canadien va s'engager dans la politique étrangère du Royaume-Uni. Cependant, je ne peux pas me déclarer opposé à toute assistance envers l'Angleterre au cas d'un besoin réel de la mère patrie. Non, mais ce problème comporte les conséquences les plus graves et le peuple canadien, éclairé par ses représentants, devrait être consulté sur un sujet si grave.

Lors de la conférence de 1907, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a démontré que le Canada avait dégrévé l'Angleterre de dépenses navales importantes. Je suis persuadé des causes qui éloignent de cette Chambre l'honorable ministre et je sympathise avec ses amis dans cette épreuve.

L'honorable ministre disait le 29 mars 1909 : "Depuis la dénonciation du traité de Washington, depuis 1886 jusqu'à ce jour, le Canada a pris seul la responsabilité de protéger ses pêcheries sur le côté de l'Atlantique et sur le côté du Pacifique. Nous avons dépensé à cette fin, \$5,000,000.

"Nous allons rendre un grand service à l'empire en prenant soin des stations navales de Esquimaux et à Halifax. Nous dépensons des sommes élevées pour aider à la navigation en général et l'Angleterre en bénéficie pour son commerce maritime. Si le service de nos pêcheries n'est pas parfait, n'est pas complet, votons les sommes nécessaires pour obtenir un service effectif."

Comme le disait encore l'honorable ministre de la Marine le 29 mars : "Si nous avions quelques petits vaisseaux pour protéger nos côtes, il est probable qu'en très peu de temps nos navires de guerre pourraient venir à notre secours et, dans l'intervalle, ces petits bateaux destructeurs et les torpilleurs nous défendraient."

J'approuve ces paroles. Je pourrais même en dire d'avantage. Je veux défendre nos côtes ; je veux défendre nos pêcheries ; je veux défendre le Canada. Mais ces vaisseaux devraient être des navires absolument canadiens utilisés pour la défense du Canada. Il n'y aurait pas lieu de redouter le militarisme.

Pourquoi ne pas nous inspirer de nos traditions ? Le peuple canadien a accompli son devoir.

TOUT SON DEVOIR

Écoutez les nobles paroles prononcées par sir C. Tupper en 1892 :

"Pour ma part, je crois qu'aucune contribution pour le maintien de la marine et de l'armée anglaise de la part du Canada n'aurait plus fait pour la défense de l'empire que la mode par lequel les deniers publics ont été appliqués, dans ce but, au Canada."

Le 11 mars 1898, sir C. Tupper démontrait que le Canada avait fait son devoir. Lisons les paroles suivantes :

"En 1865, il se rendit en Angleterre une députation d'hommes d'État canadiens, composée de M. George Brown, sir John Macdonald, sir George E. Cartier et Sir Alexander Galt. Ces messieurs allèrent régler avec le gouvernement impérial la mesure de leur mutuelle contribution au service impérial, et le gouvernement anglais, en cette occasion, trancha la question par écrit. Tout en étant considérée comme devant être confidentielle, la dépêche fut en son entier connue du public. Elle mentionnait que si le Canada voulait convenir de dépenser un million de dollars par année au sujet de sa milice, l'Angleterre était prête en toute occasion à mettre sa flotte à son service du maintien des intérêts et de la sécurité du Canada. Non seulement le Canada a rempli les obligations que lui assignait cet écrit, mais il a fait immensément plus. Après avoir créé une milice qu'il entretient, il a bâti, sans un sou de contribution provenant des fonds impériaux, le chemin de fer du Pacifique-Canadien.

"Et que vous dit M. Chamberlain ? Il vous déclare que la construction de cette grande voie interocéanique, par laquelle l'Angleterre peut équiper ses flottes du Pacifique, a énormément accru l'importance de la mère patrie, et qu'elle lui est d'un prix inestimable.

"Oui, le Canada a fait son devoir envers l'empire !

Nous devons pouvoir à notre propre défense afin de manifester notre légitime fierté nationale ! Le Canada accomplira son devoir envers lui-même et envers l'empire, à l'avenir comme dans le passé. Mais je ne veux pas m'engager, par une législation, à participer aux guerres de l'empire, à une telle occasion à rendre compte de la terrible position dans laquelle nous nous trouverons en prenant part aux guerres de l'Angleterre.

Écoutez les paroles de l'armateur Cherbonneau à la dernière conférence de 1909 :

"Il a été reconnu par les gouvernements coloniaux qu'en temps de guerre, les forces navales locales devraient être sous la direction générale de l'armateur.

Il est impossible de prévoir les

ENORMES DEPENSES

que le Canada aura à encourir. Dans la guerre du Sud-Africain, nous avons dépensé deux millions. Le Royaume-Uni, avec une population de 40 millions, avait contre une population de 250,000 âmes. Pouvons-nous prévoir les immenses sacrifices que l'on exigera de nous si l'Angleterre engage une lutte avec une grande puissance ? De 1850 à 1900, l'Angleterre a fait subir 20 à 25 guerres. Depuis 1814, malgré les noms sans guerres de l'empire, on n'a jamais menacé l'intégrité du sol canadien. A l'ave

nir, grâce à une loi absolument contraire à toutes nos traditions nationales et constitutionnelles ; à l'avenir, grâce à une législation inscrite dans nos statuts, sans que la voix du peuple soit entendue, nous serons non seulement obligés de défendre notre territoire, mais nous serons obligés de verser notre sang dans les guerres de l'empire.

Comme l'a dit l'honorable député de Jacques-Cartier, le 3 février : "Nous devenons solidaires de la Grande-Bretagne à l'égard de ses engagements envers les nations étrangères. La Grande-Bretagne a pris des engagements très sérieux, susceptibles de déterminer des guerres très onéreuses avec des nations étrangères. Je dis que nous, Canadiens, nous ne pouvons pas passer pour des lâches, nous serons obligés de prendre part à ces guerres à ces terribles conflits."

Cette nouvelle politique peut nous jeter dans les malheurs du militarisme, nous priver de grandes entreprises d'utilité publique, et nous donnerons à l'Angleterre, un bon jour, ces vaisseaux qui seront peut-être détruits. Ne redoutez-vous pas l'indignation de ces milliers d'immigrants qui ont brisé, en Europe, les chaînes du militarisme ? L'Angleterre ne sera-t-elle pas représentée sous les traits de l'opresseur ? Étudions maintenant ce problème

AU POINT DE VUE DE LA CONSTITUTION

Lisons les articles 17 et 18 :

17. Le Gouverneur en conseil peut mettre la force navale, ou toute partie de la force, en service actif à quelque temps que ce soit où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques.

18. En temps critique, le Gouverneur en conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté pour ses opérations dans la marine royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la marine et des marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la marine.

Il ne s'agit donc pas de créer une flotte pour la défense seule du Canada. En cas d'urgence, le Gouverneur peut mettre cette flotte en service actif où il paraît à propos de le faire pour la défense de l'Angleterre et de l'empire.

Nous serons responsables de toute la politique étrangère de l'Angleterre sans avoir aucune voix délibérative dans l'orientation de cette politique. Cette législation charge nos relations avec la mère patrie et impose une politique néfaste à nos intérêts les plus sacrés. La doctrine de la participation du Canada aux guerres de l'empire n'est pas une doctrine nationale, c'est une doctrine impériale préchée dans les intérêts de l'Angleterre.

M. J. TURCOTTE : Elle n'est pas nouvelle non plus.

M. PAQUET : Je reviendrai sur ce point et je dirai à mon honorable ami que je lui répondrai alors victorieusement. Mais peut-il dire qu'il n'est pas à être incorporé dans la marine impériale, est une doctrine canadienne ?

M. TURCOTTE : C'est une doctrine qui existe dans nos statuts.

M. PAQUET : C'est une doctrine préchée tout récemment par le grand impérialiste Chamberlain. Elle n'a pas son fondement dans l'expression des sentiments les plus éclairés du peuple canadien. Les fils des loyalistes dans les provinces d'Ontario et de l'ouest, profondément attachés à la terre des ancêtres, soucieux du progrès agricole et industriel toujours prêts à défendre l'intégrité de l'Amérique, ont été les premiers à s'opposer à ce que le Canada soit incorporé dans la marine impériale, et je ne vois rien à l'heure actuelle qui nous justifierait d'apporter le moindre changement à la situation présente.

Le chef du gouvernement disait encore : "Ce serait un véritable suicide pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, y compris l'Angleterre, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables."

Il ajoutait : "Nous irons à Londres uniquement pour discuter la question commerciale."

Ces paroles sont loin d'indiquer, de la part du très honorable premier ministre, le désir, la volonté de créer une marine de guerre destinée à participer aux combats de l'empire.

Lors de la conférence impériale tenue à Londres en 1907, le Dr Smartt, représentant de la colonie du Cap, proposait la résolution suivante : "Que cette conférence, reconnaissant l'immense importance des services de la marine pour la défense de l'empire et la protection de son commerce, et la nécessité du maintien de cette marine au plus haut degré d'efficacité, considère qu'il est du devoir des dépendances britanniques de contribuer au soutien de la marine, suivant ce que déterminent leurs législatures, soit par un subside en argent, soit par l'établissement d'une marine locale de guerre, soit par d'autres services, après consultation avec l'armateur britannique et conformément à leurs circonstances variées."

Sir Wilfrid Laurier protesta avec la plus vive énergie contre cette résolution et le Dr Smartt la retira.

(La suite au prochain numéro)



Canada pendant la conférence impériale de 1902.

Dans cette déclaration faite au nom du Canada je vois les paroles suivantes :

Actuellement, les dépenses du Canada pour le service de la défense, sont limitées au côté militaire. Mais le ministre est disposé à tenir compte également d'un système naval de défense.

Dans le même mémoire, je lis les paroles suivantes qui démontrent que le gouvernement canadien, en 1902, ne voulait pas sacrifier les principes d'autonomie que l'on viole en 1910 :

Les ministres désirent faire remarquer que leurs objections se sont élevées, non pas tant au sujet des dépenses qui en découlent, que de la croyance que l'acceptation de ces propositions comporterait un important abandon des principes du gouvernement colonial.

ET C'EST UNE POLITIQUE NOUVELLE

Ces paroles étaient-elles de nature à laisser croire au peuple canadien que sir Wilfrid Laurier établissait une flotte pour participer aux guerres de l'empire ? Je n'ignore pas les événements et je crois que l'électorat a raison de penser que le gouvernement décrète dans ce projet de loi une politique inconnue au peuple en 1908.

Le 3 février 1902, lord Minto, parlant au nom du gouvernement canadien, écrivait au ministre des Colonies :

"Sans quelques détails d'importance secondaire, mes ministres considèrent que les relations politiques entre la mère-patrie et les grandes colonies autonomes, avec le Canada principalement, sont aujourd'hui absolument satisfaisantes."

Cette déclaration est loin de nous démontrer une politique nouvelle. Le 15 avril 1902, sir Wilfrid disait : "Nous irons à Londres uniquement pour discuter la question commerciale."

Écoutez les belles paroles prononcées dans cette chambre le 15 avril 1902, par le très honorable premier ministre :

"La pierre angulaire de l'empire anglais, la clef de sa prospérité, c'est l'autonomie de ses différentes parties, et je ne vois rien à l'heure actuelle qui nous justifierait d'apporter le moindre changement à la situation présente."

Le chef du gouvernement disait encore : "Ce serait un véritable suicide pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, y compris l'Angleterre, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables."

Il ajoutait : "Nous irons à Londres uniquement pour discuter la question commerciale."

Ces paroles sont loin d'indiquer, de la part du très honorable premier ministre, le désir, la volonté de créer une marine de guerre destinée à participer aux combats de l'empire.

Lors de la conférence impériale tenue à Londres en 1907, le Dr Smartt, représentant de la colonie du Cap, proposait la résolution suivante : "Que cette conférence, reconnaissant l'immense importance des services de la marine pour la défense de l'empire et la protection de son commerce, et la nécessité du maintien de cette marine au plus haut degré d'efficacité, considère qu'il est du devoir des dépendances britanniques de contribuer au soutien de la marine, suivant ce que déterminent leurs législatures, soit par un subside en argent, soit par l'établissement d'une marine locale de guerre, soit par d'autres services, après consultation avec l'armateur britannique et conformément à leurs circonstances variées."

Sir Wilfrid Laurier protesta avec la plus vive énergie contre cette résolution et le Dr Smartt la retira.

(La suite au prochain numéro)

BERTHE ROY FETE

M. Gustave Gagnon, avait invité hier soir, un certain nombre d'artistes québécois à rencontrer chez lui notre excellente pianiste canadienne, Mlle Berthe Roy.

Parmi les invités on remarquait : Mme Lafard-Drolet, Mme Dion-Parent, Mlle Fernande Pelletier, Mlle Prince, Mlle Adine Gagnon, et M. Henri Gagnon.

Mlle Berthe Roy s'est produite plusieurs fois et dans de nombreuses occasions. Elle a été applaudie par de nombreux artistes et amateurs.

Les invités se sont retirés enchantés des quelques heures de fête artistique qu'ils venaient de passer.

Nouvelles du District

CAP SAINT-IGNACE

Nos marchands aiment généralement à avoir le plus grand nombre de visiteurs possible à leur magasin, mais ils n'ont pas à mé plus que de raison la visite de l'employé du revenu de l'intérieur qui leur a fait payer la taxe pour la vente de la poudre à fusil pour l'année se terminant au mois de mai.

M. L. Méthot est parti lundi pour un voyage de quinze jours dans l'intérieur de la manufacture de laine de MM. Méthot & Frères.

Nos boulangers nous ont causé une surprise le 1er mars en réduisant leur pain de 18c à 16c.

M. l'abbé Gervais est venu nous rendre visite, dimanche. Il nous a fait le sermon du jour, et nous a démontré combien était belle la dévotion au Sacré-Coeur. Notre nouveau vicaire, M. l'abbé Corriveau, officiait.

Les membres du chœur de chant et les acteurs lors des fêtes de juillet dernier ont présenté un cadeau à M. Jos. Caouette, aussi l'un des acteurs, et lui ont exprimé les regrets que leur cause son départ.

Une requête sur laquelle sont apposées deux cents signatures a été envoyée à qui de droit à Ottawa, demandant que les députés ne laissent pas le pays dans les dépenses d'une marine de guerre, sans connaître l'opinion du peuple.

L'assemblée régulière du conseil a été tenue le 7 courant sous la présidence de M. le Maire A. Méthot. Étaient présents MM. les conseillers : Jos. Bernier, C. Guimont, Ed. Ouellet, Art. Bélanger, et J. B. A. Guimont.

Après lecture et adoption du procès verbal l'on procéda à l'élection des différents officiers pour l'année 1910. Ont été choisis :

Auditeurs : MM. Ludger Bernier, Jos. Elz. Guimont.

Inspecteurs agraires : MM. Georges Bélanger, Edmond Lemieux, Johnny Robin, Hector Caron.

Evaluateurs : MM. Wm. Sylvestre, Achille Gaudreau, Cléo. Gagné.

Gardiens encol public : M. Véran Gamache.

Inspecteurs de voirie : MM. A. Bélanger, Jos. Fortin, Geo. Proulx, M. Ladurantaye, M. Bernier, Frs. Vézina, Eug. Gagné, Alf. Guimont, A. Lemieux, Ev. Mercier, Oct. Bernier, C. Caron, L. Richard, Naz. Proulx, A. Boulé, A. Vézina, H. Fortin, A. Fréjean.

Directeurs : MM. Delphis Roy, Georges Roy, Jos. A. Caron et Jos. Roy. Secrétaire-gérant : M. Onésime Lamarré.

Surintendant des routes Jacob et Station, M. Nap. Arton.

Une lettre du Ministre des Travaux Publics, à Québec a été déposée sur la table. Elle contient les plans et devis des ponts Fournier et Fraser et l'évaluation du coût de la construction. Le pont Fournier coûterait \$5,625.00, le pont Fraser \$5,600.00.

Le ministre demande au Conseil le quel des deux ponts il préfère et où construire le premier ou encore si les intéressés seraient prêts à construire les deux ponts. Il a été résolu d'envoyer les conseillers, MM. Art. Bélanger et J. B. A. Guimont voir le ministre des Travaux Publics pour s'entendre au sujet des travaux des deux ponts et du montant sur lequel peut compter la municipalité pour chacun des ponts.

Le Conseil s'ajourne au 15 courant.

On annonce pour le 8 avril prochain, le mariage de M. Victor Bernier, maître de poste du Cap Saint-Ignace à Mlle Marie Alice Caron, fille de feu le Capt. William Caron.

L'ISLET
Lundi, le 21 février, avaient lieu les funérailles de M. Alfred Saint-Pierre, décédé à l'âge de 57 ans. Le défunt a succombé à cette maladie qui ne pardonne pas, la consomption, après l'avoir souffert avec une résignation vraiment chrétienne. Un grand nombre de parents et d'amis ont assistés aux funérailles qui ont

eu lieu sous peu.

SAINT-PIERRE
LA MI-CAREME.—Grand nombre de personnes ont conservé la coutume de commémorer la moitié du carême par des mascarades plus ou moins grotesques. Outre, le côté, toujours ridicule de ces déguisements, n'en peut-on tirer une importante conclusion morale?... Ne rencontre-t-on pas des hommes, qui portent con-

tinuellement non un visage de bois, de carton ou de broche, pour recouvrir leur figure, mais dont les défauts se voient habilement sous les masques de l'hypocrisie.

Oh ! la vilaine habitude, que celle-là !... Que ne puis-je me faire entendre de toutes les âmes enfantines pour leur dire : "Mes chers petits amis en quelque circonstance, que vous vous trouviez, n'essayez jamais votre conscience ; n'essayez jamais de déguiser vos torts sous une apparence vertueuse..."

"Vous serez estimés par tous, même par vos ennemis et surtout vous mériterez les bénédictions du Grand Maître."

M. Georges Blanchet, jr., et sa soeur, Mlle Adrienne sont partis samedi dernier pour une promenade de quelques jours à Saint-Paul.—Bon voyage.

Mlle Anne Lévesque, de Québec, était, la semaine dernière, en visite chez des parents.

M. Enoch Lésperance informe le public qu'il a à vendre à sa résidence, à St-Pierre, des moules de toutes sortes pour le dedans et le dehors des maisons, et qu'il acceptera de la planche en échange.

SAINT-MAGLOIRE
Nous avons le regret de vous annoncer la mort de Mme Lucie Chappelle, épouse de M. F. H. Proulx, de cette paroisse ancien rédacteur de la "Gazette des campagnes". La défunte résidait au presbytère de la paroisse, chez son fils, M. l'abbé A. Proulx curé de St-Magloire.

Elle était aussi la mère de M. l'abbé Ernest Proulx, vicaire à St-Ephrem de Tring.

Ses funérailles ont eu lieu à Ste-Anne de la Pocatière mardi.

La famille en deuil "Le Peuple" offre l'expression de ses plus sincères condoléances.

GRANDE REDUCTION
Vente sensationnelle.—Grand nombre de bargains. Avantages qui n'ont pas encore été offerts par les marchands de l'Islet et des environs, d'acheter à bon marché comme chez J. Normand, magasin populaire de l'Islet à PARTIR DE LUNDI LE 14 MARS. Venez voir et vous serez surpris des prix. Tout est réduit ne l'oubliez pas. Parlez-en à vos amis et venez en foule. Les premiers arrivés sont les premiers servis. Il y a de quoi satisfaire tout le monde même les plus difficiles. Disons-nous : "Alions chez Jos. Normand, ça va nous payer", et vous ne vous trompez pas.

M. Edmond Mercier, comptable de la Banque Nationale, est allé passer le dimanche dans sa famille à Saint-Cyrille, dimanche dernier.

SAINT-CYRILLE
NAISSANCE.—Dimanche, le 27 février, l'épouse de M. Adolphe Marier, une fille qui a reçu au baptême le nom de Marie-Rose Blondine. Parrain M. Auguste Saint-Pierre, oncle de l'enfant, marraine, Dame veuve David Berier, grand'maman de l'enfant.

M. Turmel gérant de la Banque Nationale de l'Islet et M. le notaire Jos. Bernier, étaient de passage à Saint-Cyrille, dimanche dernier.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Joseph Bélanger, après avoir passé quelques mois à Sainte-Pétronie, est de retour parmi nous.

M. le curé Galarnau, est allé à St-Eugène, prêcher son concours pour les confessions des Pâques.

SAINT-AUBERT
Encore un citoyen très estimé qui vient de disparaître dans la personne de M. Auguste Robichaud, décédé subitement le 1er mars à l'âge de 67 ans.

Depuis environ un an, nous comptons plusieurs morts subites dans notre paroisse. Cela nous fait songer, avec effroi, qu'un jour aussi notre vieira... et qu'il nous faut s'y préparer. Dieu, cependant, a été misééricordieux envers M. Robichaud en l'enlevant à un moment où il ne pouvait être mieux préparé pour le grand voyage : il s'était confessé et avait communiqué le matin même. Du reste, M. Robichaud était un homme craignant Dieu et dont la vie fut toujours exemplaire. Ses funérailles ont eu lieu le 4 au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. Cléo. Desrosiers, Euclide Chouinard, Salluste Lamarre, Maxime Fortin, Joseph Bélanger, Thomas Caron, M. Samuel Robichaud portait la croix.

Le deuil était conduit par MM. Edmond et Joseph Robichaud, ses fils, MM. Honoré, Désiré, et Samuel Robichaud, ses frères, M. O. Aubé, son beau-frère.

Nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Est aussi décédée, Dame Veuve Théodora Fournier, après une courte et cruelle maladie.

Le Dr Eug. Piquet, a passé le dimanche à Saint-Aubert. Nos pauvres malades attendaient avec anxiété l'arrivée de cet excellent et dévoué médecin.

SAINT-PAUL DU BUTON
Mercredi, à huit heures, a été chanté le service de Madame Joseph Gaudreau. Prés de 50 voitures suivirent le convoi funèbre. Le deuil était conduit par M. Gaudreau, époux de la défunte.

A la famille en deuil nous offrons nos condoléances.

C'est avec regret que nous apprenons que Mlle Alice Blais, fille de M. Joseph Blais, est assez dangereusement malade.

NAISSANCE.—Samedi, le 5 mars, l'épouse de M. Gaudras Blais, a donné naissance à une fille.

Parrain et marraine, M. et madame Louis Turgeon, oncle et tante de l'enfant.

M. le notaire Martineau, de Saint-François était de passage ici dimanche.

M. le curé est parti pour Sainte-Euphémie où il doit prêcher son concours à M. le curé W. Froulx, pour confesser ses paroissiens.

SAINT-FRANCOIS
DECES.—Mardi matin, le 8 mars courant, ont eu lieu les funérailles de M. Wilfrid Robin, fils de M. Alexandre Robin, décédé subitement dimanche matin à l'âge de 23 ans.

Nos sympathies à la famille.

Nous apprenons aussi avec regret la mort de Mlle Alvinia Bernatchez décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 février dernier, à l'âge de 46 ans.

Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi le 1er mars à Québec.

Elle était la soeur de notre concitoyen, M. Louis Bernatchez, marchand.

Nos plus sincères condoléances.

Monsieur le notaire Martineau est allé à Saint-Paul du Buton, dimanche pour affaires professionnelles.

Madame W. Guay, de Montmagny, était en visite chez le notaire J. S. Gendron, jeudi dernier.

Mlle Yvonne Normand, de Montmagny, est venue passer quelques jours chez monsieur F. X. Dagnacault, marchand.

Mlle Mathilda Guillemette, gardemalade graduée de l'hôpital Notre-Dame est arrivée à Saint-François pour y passer quelques jours chez des amis.

Il y aura séance de notre conseil municipal, aujourd'hui, le 11 courant.

SAINT-GERVAIS
PREMIERE MESSE.—Le 25 février nous avons eu le bonheur d'assister à la première messe de M. l'abbé Evariste Corriveau, qui avait été ordonné prêtre la veille. La cérémonie fut des plus imposantes. Tous les paroissiens s'étaient rendus pour la circonstance. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Lacroix, curé de Farnham, et le nouveau prêtre était accueilli par M. l'abbé Georges Côté. Le chant et la musique ont été très bien exécutés.

Le dîner fut généreusement offert

par M. le curé et le soir, il y eut banquet chez M. Joseph Corriveau, père du jeune prêtre. Ce devait être un honneur sans égal pour ces bons parents de voir leur enfant, le cadet des garçons, revêtu du caractère sacerdotal. Les bons parents du jeune prêtre jouissent encore d'une assez bonne santé pour fêter en juin prochain leurs noces d'or. Nous souhaitons que leurs vœux se réalisent.

Ce n'est pas la première fois que les gens de St-Gervais ont l'honneur d'assister à une première messe. On peut dire que Dieu chéri cette paroisse pour y voir chercher autant d'apôtres. Je pourrais nommer : feu l'abbé Omer Tanguay, MM. les abbés Clovis Arsenault, Pr. Côté, Alfred Paré, Edmond Paré, Charles Beaulieu, Georges Côté, Louis Nadeau, Pierre Dion, Rév. Père Nérée Lafamme, et notre jeune prêtre, Evariste Corriveau.

Nous avons eu la visite de M. l'inspecteur Guay. Il a été très enchanté des progrès. A la première séance de l'année, il ne sera certes pas en conscience de nous accorder la prime pour les progrès. A la première séance de M. M. les commissaires, des résolutions se passeront pour faire les dernières réparations à nos écoles—pour poser les vernis. D'autres paroissiens, qui probablement évalués à la moitié de la valeur, et n'imposant aucune taxe spéciale, peuvent avoir un taux de cotisation plus élevé que nous, mais cependant cela ne prouve pas qu'ils font plus de sacrifices que nous pour leurs écoles.

M. l'abbé Guay, vicaire de St-Charles, animé par un noble zèle nous a suggéré de fonder une caisse populaire. Dimanche le 6 mars il sera ici pour en donner les premières notions aux gens de la paroisse. Nous entrevoisons le succès que nous allons obtenir à l'exemple des autres paroisses.

La belle température que nous avons nous fait rêver au succès. Nous nous cultivateurs s'y préparent et afin de ne pas perdre d'eau ou de séve.

SAINT-EUGENE
NAISSANCE.—Samedi, le 26 février l'épouse de M. Joseph E. Deschênes, a donné naissance à un garçon qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Camille Rolland.

Parrain et marraine, monsieur François Deschênes, fils et son épouse.

Un grand nombre de paroissiens ont profité du concours pour les confessions des Pâques. Notre vénéré curé M. Gosselin, ayant en l'aide des pasteurs voisins, notamment des curés de l'Islet et Saint-Cyrille.

Dimanche, nous avions à vêpres, beaucoup d'étrangers. Étaient présents : les Rvds Frères de l'Islet, avec leurs élèves.

Quelques commis voyageurs de différente ligne de commerce ont passé le dimanche dans la place.

M. Talbot, de l'Islet, agent des Beurrieres et de Cie d'Assurance con-

tre le feu était de passage ici la semaine dernière.

M. Joseph Tondreau, rentier, ainsi que son épouse, qui ont été retenus dans la maison pour plusieurs jours par maladie, sont maintenant très bien, et ils peuvent vaquer à leurs occupations et affaires.

Il est rumeur que M. Damase Pelletier, et son épouse vont aller résider à Saint-Roch des Annales, où il a certains intérêts à surveiller.

Dimanche dernier, dans la nuit, M. Aubert Caron, forgeron a failli être la victime du grand élément destructeur, le feu. Toutes ses propriétés ont failli y passer, maison, grange et boutique. La négligence d'un fumeur qui avait laissé sa pipe, allumée, dans son habit a failli causer ce désastre. Heureusement, que la fumée a attiré l'attention d'un des membres de la famille qui ne dormait pas encore, car déjà la cloison où était pendu l'habit était tout en flammes.

Les pertes sont couvertes par les assurances.

A sa session générale tenue lundi 7 mars, le conseil a procédé à la nomination de ses officiers municipaux pour l'année 1910, tels qu'inspecteurs de voirie, inspecteurs agraires, estimateurs, etc... On a aussi passé une résolution pour obtenir de l'hon. ministre de l'Agriculture, l'octroi que le gouvernement accorde aux municipalités rurales pour l'amélioration des routes.

AVIS IMPORTANT AUX INDUSTRIELS.
A vendre ou à échanger machines neuves ou de seconde main :

Engins et bouillottes depuis 3 à 100 forces Turbines Leffel et Vulcan de 10" à 48" de diamètre. Pompes à vapeur double action Nos 1, 2 et 3. Plainneurs embouteilleurs, Plainneurs et corroyeurs. Moulin à Bardeau, scieries complètes (carrages). Toutes ces machines ci-dessus mentionnées à vendre à bon marché pour prompts acheteurs car il nous faut écouler ces machines pour faire place à un assortiment nouveau.

Nous tenons en magasin tous les paquets de papier et huiles employées dans les moulins ainsi que les courroies en cuir et caoutchouc, le cuir à lacet, les valves et raccords, criards, inspireurs, injecteur, huilliers de tous genres, lubrificateurs.

Toujours un gros assortiment de scies rondes à dents solides et à dents rapportées ainsi que pointes et sections de toutes manufactures.

Meules émeri de toutes grandeurs pour scies et couteaux de plainneur.

Nous avons aussi un bel assortiment de poulies de bois en deux parties séparables.

Messieurs les industriels, il sera avantageux pour vous de nous demander nos prix avant de placer votre commande ailleurs.

La Cie de Machines Mercier, 20 à 27, rue St-Laurent, Lévis, P.Q.

À Vendre et à Louer
Plusieurs maisons dans diverses parties de la ville.

Aussi lots à bâtir, très bien situés à vendre comptant ou à constituit.

S'adresser à :

JOS. C. HEBERT, notaire, Rue du Dépôt,

Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSOMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle l'atteste la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands :

25c la bouteille

NOUS DONNERONS \$100.00

A toute personnes qui nous prouvera que les certificats suivants ne sont pas corrects.

The European Genial Medicine Co., 581 Boulevard St-Laurent, Montréal

Saint-Pamphile, 31 janvier 1910
Chers messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je certifie avoir été guéri du rhumatisme dans le dos dont je souffrais depuis 5 ans par votre remède spécial contre le rhumatisme du Dr Barasch. J'ai aussi été guéri de mon mal d'estomac et de faiblesse générale après avoir pris comme traitement votre vin Fortina. Ces remèdes m'ont fait un grand bien dont je suis encore surpris. Maintenant, je me trouve parfaitement bien.

Aussi je recommande à tous ceux qui souffrent de rhumatisme, de maux d'estomac, et de faiblesse générale, de se servir de vos remèdes.

Signé,
DAME ARTHUR ROBICHEAU.

Saint-Raphaël, 17 février 1910
Je suis bien satisfait des remèdes du Dr Barasch. J'ai fait usage du "Special Remedy" pour le rhumatisme, du "Fortina" vin tonique, et des Tablettes pour l'estomac et j'ai éprouvé un bon soulagement.

Signé, ELZEAR GIRARD.

Saint-Paul, 23 février 1910.
Je me fais un plaisir de dire que depuis longtemps que je souffrais de boutons dans le visage et sur les mains et que j'avais fait toutes sortes de remèdes sans résultat, je me suis par-

faitement guéri avec la Crème Miraculeuse du Docteur Barasch.

Signé,
ALPHONSE FOURNIER.

Saint-Paul, 23 février 1910.
Monsieur,

Depuis longtemps je souffrais de rhumatisme et je certifie avoir obtenu ma guérison en faisant usage des remèdes du Dr Barasch.

Signé CHARLES GAUDREAU

St-Paul, le... février 1910.
Je souffrais de paralysie et de rhumatisme. J'ai essayé les remèdes du Dr Barasch, entre autres son fameux tonique Fortina et je prends du mieux à vue d'oeil. J'espère me guérir en peu de temps.

Signé,
OVIDE BOUFFARD.

Témoins : J.-Bte Bouffard, Gédéon Pruneau.

St-Paul, le 24 février 1910.
Je souffrais de rhumatisme depuis plusieurs années. J'avais fait bien des remèdes sans succès. J'ai pris le remède du Dr Barasch et maintenant je suis guéri. Je recommande à tous ceux qui souffrent de rhumatisme d'essayer ces remèdes.

Signé,
DAME OCTAVE-CARON.

Saint-Paul, le... février 1910.
Je me fais un devoir de certifier que j'ai fait usage des fameux remèdes du Dr Barasch et que j'ai éprouvé un grand soulagement. Depuis près de deux ans je souffrais de maux d'estomac et j'avais des étourdissements qui me condamnaient à prendre le lit. A présent je suis guéri, je mange de la viande et je ne ressens plus aucune douleur d'estomac. Je recommande à tous ceux qui souffrent de maux d'estomac de faire usage de ces remèdes.

Signé,
DAME TREFLE TANGUAY.

Saint-Paul, 23 février 1910.
J'avais un rhumatisme dans les jambes qui me faisait mourir. J'avais essayé bien des remèdes mais sans résultat. J'ai fait usage des remèdes du Dr Barasch et j'ai bien guéri. Je fais tout mon ouvrage comme autrefois.

Signé NAPOLÉON TALBOT.

St-Paul, le 24 février 1910.
J'avais un rhumatisme qui m'avait paralysé. Je souffrais de tous les membres. J'ai fait usage des remèdes du Dr Barasch et je suis complètement guéri. Je recommande à tous ceux qui souffrent de rhumatisme d'essayer ces remèdes.

Signé,
XAVIER LETOURNEAU

Glover, Fry & Cie
 IMPORTATEUR
 De Marchandises
 De Premier Choix

Nouveautés reçues toutes les semaines, robes et manteaux confectionnés sous la surveillance de spécialistes compétentes. Département pour messieurs : une spécialité.

UN SEUL PRIX
 25 et 26 DE LA FABRIQUE
 QUEBEC

POURQUOI

DOIT-ON ASSURER SA VIE DANS

LA SAUVEGARDE ?

PARCE QUE ses garanties sont au moins égales à celles des compagnies rivales.
 PARCE QUE de toutes les compagnies fondées depuis 10 ans, c'est celle qui augmente le plus rapidement.
 PARCE QUE ses taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
 PARCE QUE la sagesse et l'expérience de ses directeurs est une garantie de succès pour les années futures.
 PARCE QUE c'est une compagnie Canadienne-Française.

Siège social : PLACE D'ARMES
 MONTREAL
 J. A. FORTIER, Agent général
 MONTMAGNY

Nous payerons

les plus hauts prix
 du marché pour

Peaux Vertes

de toutes sortes et garanties
 Assortiment Correct et
 Prompt Paiement.

REVILLON FRERES
 MAISON FONDÉE EN 1723

Les "Leaders" dans le commerce de la fourrure dans le monde entier.
 ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix 1909-1910.
 134 et 136 rue McGill, Montreal.

**Un médecin accusé
 par sa femme**

DE ONZE EMPOISONNEMENTS
 OU TENTATIVES D'EMPOISONNEMENT

Kansas City, 7.—Depuis deux semaines, le grand jury se livre à une enquête sur le cas du docteur B. Clarke Hyde, accusé par sa femme, née Swope, d'avoir tenté de la faire disparaître ainsi que dix autres personnes, d'avoir empoisonné deux membres de sa famille, le colonel Swope et M. Christian Swope.

Le grand-jury a retenu l'accusation et de docteur Hyde aura à répondre de deux empoisonnements, de huit tentatives d'empoisonnement et d'un assassinat.

Aux deux premiers, le docteur aurait administré une forte dose de strychnine et un autre membre de la famille de Mme Hyde, née Swope, aurait été littéralement saigné par le docteur au cours d'une opération volontairement négligée.

Ces trois crimes sont suffisamment tragiques mais ne sortent guère de la banalité.

Les huit tentatives d'empoisonnement si on peut employer ce mot assez inexact, ont eu un caractère plus moderne et plus scientifique.

Le docteur Hyde est en effet accusé d'avoir voulu faire disparaître ces huit personnes en leur communiquant la fièvre typhoïde, dont il entretenait les bacilles dans un bouillon de culture.

Sa femme déclare qu'il a tenté de lui communiquer deux fois cette maladie en lui faisant sous un prétexte quelconque deux injections hypodermiques de ce bouillon de culture. Elle ajoute que son mari a en outre, tenté de l'empoisonner avec de la strychnine, et d'autres poisons.

Il est remarquable que chacune des huit personnes a été atteinte de la fièvre typhoïde.

A la barre, Mme Hyde a fait en pleurant un récit dramatique de sa vie d'intérieur depuis son mariage et des différentes tentatives d'empoisonnement dont elle aurait été la victime.

Le docteur Hyde avait été placé sous 50,000 dollars de caution pour répondre, devant le juge Loeber, de

l'assassinat du colonel Swope, mais il sera mis en état d'arrestation aujourd'hui, aussitôt que les papiers seront prêts pour répondre aux nouvelles accusations relevées contre lui par le grand-jury et auxquelles la première viendra s'ajouter.

Il est jusqu'ici en liberté, provisoire, et dans une déclaration écrite hier soir chez lui, il s'élève contre les accusations portées contre lui et proteste de son innocence.

**Un collège dans le
 Massachusetts**

Boston, 4.—Le gouverneur Draper a signé le bill qui pourvoit à l'établissement d'un collège dans le Massachusetts où ceux qui n'ont pas les moyens de fréquenter les grandes institutions pourront se procurer une éducation libérale.

La prochaine démarche à faire pour l'établissement de ce collège est d'avoir un fonds de dotation de pas moins de \$1,000,000.

Une souscription de \$100,000 a été reçue et des appels ont été envoyés aux villes où l'on se propose d'établir des ramifications de ce collège.

Les villes sous considération sont : Boston, Somerville, Lynn, Salem, Lowell, Lawrence, Brockton, New-Bedford, Fall River, North Attleboro, Newton, Worcester et Springfield.

La charte n'entrera pas en vigueur tant que \$500,000 n'auront été prélevés. Ce projet fut recommandé par le bureau d'éducation de l'Etat et reçut l'appui unanime des deux branches de la Législature. L'auteur de ce bill est Edmund D. Barbour.

La nouveauté de l'idée consiste dans l'établissement de succursales du collège à travers l'Etat, de sorte que les étudiants pourront étudier et demeurer dans leur propre ville. Le travail projeté est une étude sérieuse et continue, avec un complet entraînement collégial, sans le coût et les désavantages de s'éloigner de sa ville.

Brûlée vive

MADAME TELESPHORE BONIN
 DE ST-FELIX DE VALOIS.

St-Félix de Valois, 8.—Mme Vve Telesphore Bonin, a été brûlée vive dimanche, lors de l'incendie de la maison qu'elle habitait.

Son cadavre, calciné, a été trouvé dans les décombres.
 Elle était âgée de 60 ans.

**LES MERES SONT SANS
 CRAINTE AVEC LES
 TABLETTES BABY'S OWN**

Les mères qui ont employé les Tablettes Baby's Own qu'elles sont sans crainte lorsqu'elles ont ce remède dans lamaison, car les Tablettes sont infallibles contre les maladies des Bébés et des enfants. Et la mère a la garantie de l'analyste du gouvernement que cette préparation ne contient pas d'opiates toxiques. Mme Walter Barr, Mountain Grove, Ont., dit : " Mon petit garçon souffrait terriblement pendant sa dentition. Sa constipation le torturait. Rien de ce que je lui administrais ne lui fit du bien. Je lui donnai les Tablettes Baby's Own et elle lui procura un soulagement rapide. Toutes les mères de jeunes enfants devraient avoir les Tablettes dans la maison."

Vendues par les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25 cents la boîte par la Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont.

L'eau monte

DANS LE PORT DE MONTREAL.
 —UNE CRUE DE 5 PIEDS EN
 24 HEURES.

Montreal, 8.—L'eau a atteint 27 pieds et 3 pouces dans le port, soit une crue de 5 pieds en vingt-quatre heures.

La glace a bougé, la nuit dernière, en bas de l'île Ste-Hélène.

St-Hyacinthe, 8.—La rivière Yamaska, est débordée et cinquante maisons sont inondées.

L'eau emplit les rues de la ville et la population est en proie à la panique.

**Recommandé comme
 Un Remède Idéal**



M. W. S. BOND

Lloydtown, Ont., 19 mars 1909.

Pendant plusieurs années j'ai été grandement incommodé de maux de tête et d'indigestion, causés par les dérangements d'estomac, la bile et la constipation. J'avais essayé plusieurs remèdes, avec le même résultat négatif, quand "Fruit-a-lives" vint à ma connaissance. Tenant un magasin général, je vendais beaucoup de "Fruit-a-lives" à mes clients, et je remarquais combien ils paraissaient satisfaits des bons résultats obtenus par l'usage de ces "Fruit-a-lives". Je me décidai d'en faire aussi l'essai et je peux dire que l'effet fut magique. La Bile, les Maux de tête disparurent, et aujourd'hui je recommande "Fruit-a-lives" à mes clients comme étant un remède idéal.

Je puis aussi ajouter, qu'il y a environ trois ans, j'étais étendu sur mon lit, souffrant du Lumbago et de la Sciaticque—dans l'impossibilité de sortir du lit, et même de mettre un pied devant l'autre—Un bon traitement de "Fruit-a-lives" m'a guéri de toutes ces douleurs, a chassé la Sciaticque et le Lumbago, si bien qu'aujourd'hui, je suis mieux, et capable de lever tout ce qui est nécessaire.
 (Signé) W. S. BOND



**PRENEZ CE QU'IL VOUS
 RECOMMANDE**

et vous serez guéri, si vous souffrez d'anémie, de faiblesse, de débilité ou de toute autre maladie causée par l'appauvrissement du sang, consultez votre médecin et il vous recommandera le

VIN ST-MICHEL

Car il connaît les propriétés tonifiantes, ferrugineuse et stimulantes de ce produit, il sait que ce Vin contient tous les éléments essentiels à la constitution de notre sang qui est la source même de la vie, c'est le tonique le plus efficace de l'estomac, du cœur et du système nerveux.

Boivin, Wilson & Cie.,

Montreal,

seuls agents pour l'Amérique.

Eastern Drug Co.,

agents pour les Etats-Unis, Boston, U. S. A.

55



**AU MAGASIN
 DU PEUPLE..**

Ce qu'il y a de plus
 nouveau en fait de.

BOTTINES,
 SOULIERS,
 BAS

CLAQUES,
 BOTTES
 DE LA MAISON
 Chs. HAMEL

A VOTRE GOUT ! A VOTRE PIED ! A VOTRE PRIX !

Afin de faire place au stock du printemps les prix seront réduits sur plusieurs lignes.
 Venez voir nos prix avant d'aller ailleurs.
 La meilleure valeur de toute la ville.

J. ED. CARON

RUE ST-THOMAS

Porte voisine de chez Amédée Coté, Orfèvre

TEL. NATIONAL, 14.



F U M E Z

Z'OPHAR

Mélange de tabac Quesnel et Havane à 5cts le Paquet

De la Manufacture MILLER & LOCKWELL Ltée, Québec

DEMANDEZ LE TABAC PRAIRIE

Coupé DOUX A FUMER

Manufacture par La Cie B. Houde, Limitee

Quebec

Un drame de la jalousie

Un pharmacien féroce.—Une femme séquestrée et enchaînée

On écrit de Paris :

Comme le télégraphe l'a annoncé, la police parisienne a arrêté un pharmacien de la rue Vaugirard qu., par jalousie, séquestrait sa femme et l'enchaînait au pied du lit, au moyen d'une forte chaîne passée autour du cou.

Le héros de cette odieuse affaire est M. Jean Parat, dont le pharmacie s'ouvre 225 rue de Vaugirard. Il a aujourd'hui quarante-trois ans. En 1900, il épousa Mlle Louise Kurtz, brigitade de Vassy (Haute-Marne), qui était alors âgée de vingt-cinq ans.

Il leur naquit cinq enfants : trois fillettes, âgées de dix ans, huit ans et cinq mois, et deux garçons de sept et trois ans. Deux d'entre eux étaient en nourrice en province.

Des le 27 octobre 1908, le service de la sûreté, averti par des rumeurs indignées, s'était occupé de la situation qui était faite à Mme Parat par son mari. La jeune femme fut menée chez M. Hamard. On la fit pénétrer dans une salle où par les soins du personnel féminin elle fut dévêtue d'une sorte de caleçon cadencassé fort pénible à supporter. Le cadencassé brisé.

A la suite de ces incidents, M. Parat fut sévèrement admonesté, eut une attitude de folie. Il dit en phrases hachées et hâleantes ses angoisses la souffrance sans cause, son inquiétude morbide. Il se traîna aux pieds des magistrats, jurant de ne plus abuser ainsi de ses droits conjugaux. C'était un malheureux. On lui donna la liberté. Mais M. Hamard

située au fond du corridor.

—Vous me connaissez déjà, je suis le chef de la sûreté. Ouvrez-moi !

La voix, avec des inflexions crânelles, reprit :

—Impossible, je suis attachée par une chaîne.

M. Hamard perdit un instant sa professionnelle impassibilité. D'un plume-monsieur, il fit sauter la serrure.

Un instant, le regard de M. Hamard hésita dans la demi-obscurité d'une chambre aux volets clos où tombait la lumière d'un quinquet, mais rapidement sa vision se précisa.

Reconvertie contre le mur, une femme était là, pâle, hagarde, serrant dans ses bras un bébé de trois mois. A chacun de ses gestes, c'était un grand bruit de ferraille heurtée.

Elle était presque immobilisée par une chaîne rivee au mur, dont les anneaux se rivalisaient à un carreau qui lui enserrait le cou. Ces entraves de fer venaient s'enrouler au pied du lit et du berceau de l'enfant, et la chaîne était fixée à une plaque d'acier scellée dans un placard. Cette chaîne avait sept mètres de long et permettait strictement à Madame Parat de se lever et de s'asseoir. Des cadenas à lettres, de la forme dite "cochininoise", retenaient la malheureuse, qui n'était détachée que le soir.

M. Hamard fit immédiatement arracher la plaque.

Avant d'emmener la pauvre femme aux bureaux de la sûreté, on lui a fait revêtir un ample manteau, afin de dissimuler les chaînes rivees à ses mains et à son cou, dont on n'avait pu, au premier moment la délivrer.

Arrêté peu après, Parat fut trouvé porteur d'un revolver chargé de six balles, arme avec laquelle il menaçait sa femme quand celle-ci voulait écrire à ses amis pour se plaindre des mauvais traitements qu'il lui faisait subir.

M. Hamard procéda aussitôt à l'interrogatoire d'identité du pharmacien.

Parat ne trouva qu'une seule phrase pour sa défense, une phrase à la fois féroce et pitoyable :

—J'adorais ma femme, dit-il d'une voix ardente, je l'adorais. J'aurais tout fait pour empêcher un autre homme que moi de l'approcher.

Ce fut là tout son plaidoyer.

Mme Parat a deux sœurs, Mme Kurtz, et Mme Foreau, qui habitent ensemble, 158, Faubourg St-Martin. C'est nous qui apprenons à Mme Foreau l'arrestation de Parat. A cette nouvelle Mme Foreau ne retient pas un cri de satisfaction et de soulagement.

Enfin, dit-elle, ma pauvre sœur va donc voir, après un si long martyre, la fin de ses misères ! Parat l'épousa en 1900. Ce fut un mariage d'amour. Oui, un mariage d'amour. Qui en aurait prévu l'issue ? Parat, soupçonneux, ombrageux, tint aussitôt sa femme à l'écart de ses amis et même de sa famille. C'étaient dans le ménage des scènes continuelles, et nous savions depuis longtemps que notre malheureuse sœur était maltraitée et brutalisée par son mari. La vie devait si douloureuse pour la pauvre femme qu'elle dut s'enfuir, il y a un an et demi, du domicile conjugal, et courut se plaindre à la Sûreté ; mais elle accepta bientôt une réconciliation à cause de ses enfants. Nous n'avions plus de ses nouvelles depuis quelques mois, lorsqu'une lettre anonyme nous parvint — il y a environ trois semaines. On nous y donnait des détails si précis et si terrifiants que ma sœur aînée, Mme Kurtz, n'hésita plus et porta plainte à la Sûreté. C'est à la suite de cette plainte qu'out lieu la bienheureuse arrestation d'aujourd'hui. Il était temps qu'on mit fin aux atrocités que commettait ce détraqué maléfaisant et brutal. C'est pour nous tous un véritable soulagement.

CE QUI IMPORTE A TOUTE FABRIQUE

Toute fabrique—beurrerie ou fromagerie—rapporte en proportion de la quantité de lait qu'elle reçoit. Plus elle reçoit de lait ou de crème de bonne qualité, plus elle fait de fromage ou de beurre, et plus les profits sont considérables.

Cette question, si importante d'approvisionnement, concerne au même degré tous les intéressés : directeurs, propriétaires et fabricants ; c'est à eux à voir ce que chaque patron fasse le contrôle du rendement de ses vaches. Un patron qui a commencé à contrôler le rendement de chacune de ses vaches porte beaucoup plus d'intérêt à son troupeau en général et fournit à sa fabrique non seulement plus de lait et de crème, mais il prend un meilleur soin de ces produits. Après trois années de contrôle pendant lesquelles on avait reformé les mauvaises vaches et donné un peu plus de nourriture aux bonnes, la production du lait avait augmenté de 20 30 pour cent, dans bien des troupeaux. Est-ce qu'une fabrique n'a pas avantage à voir ses patrons prospérer ? Si les cultivateurs parviennent à produire plus de lait et plus de crème avec le même nombre de vaches ou sur le même nombre d'arpents, la fabrique reçoit une plus grande quantité de ces produits du même territoire, ce qui diminue le coût des charrois, réduit les frais de fabrication, et augmente la saison de fabrication en proportion de l'allongement de la période de lactation.

Propriétaires et fabricants, recommandez à tous vos patrons de contrôler le rendement de leurs vaches. Envoyez une liste de noms et d'adresses au commissaire de l'industrie laitière à Ottawa et nous leur ferons parvenir des publications directrices.

C. F. W.
Ottawa, le 22 février 1910.

Encore alerte à 100 ans

BELLE VIEILLESE D'UNE ANCIENNE QUEBÉCOISE.

Manchester, N. H., 3.—Mme Marguerite Plante Mamet est centenaire depuis le mois d'août dernier. Depuis huit ans, elle est pensionnaire à l'hôpital Notre-Dame de Lourdes, à McGregorville. Elle est très alerte et jouit de toutes ses facultés.

Mme Hamel est née à Lorette, province de Québec, en 1809, le 20 du mois d'août alors que le grand Napoléon Bonaparte était à l'apogée de sa gloire. Elle se rappelle fort bien quelques incidents remarquables qui sont survenus peu après les troubles de 1812.

Mme Hamel ne parle pas l'anglais. Elle a conversé avec toute la lucidité de son esprit et elle peut converser comme une personne de cinquante ans. Tous les matins elle descend à la cuisine où elle se plaît à peler les pommes de terre, contrairement au désir des religieux qui préfèrent la voir assés le reste de ses jours dans la plus grande tranquillité. La centenaire jouit d'une bonne santé. Elle ne tient pas à avouer qu'elle est âgée de soixante-trois ans environ. Elle manifeste souvent le désir de se rendre à l'église Ste-Marie de bonne heure le matin, et d'assister à la messe.

Mme Hamel pèse environ une centaine de livres.

Guillaume II vient de justifier d'une façon assez plaisante le surnom de "Reizende Kaiser". "Empereur voyageur" dont les Berlinois l'ont malicieusement gratifié... Il vient de commander deux gares de chemin de fer démontables et portatives.

L'idée, si étrange qu'elle paraisse au premier abord, est, en réalité, fort ingénieuse. Il arrive souvent, que l'Empereur, lorsqu'il lui prend la fantaisie de suivre des manoeuvres ou des chasses, est obligé, en quittant son train, d'accomplir un trajet long et fatigant en voiture ou en automobile jusqu'à l'endroit où il se propose de fixer ses quartiers ; il lui faut encore, s'il compte prolonger son séjour, accepter l'hospitalité des châtellains de la région.

Grâce à ces "gares volantes", ce double inconvénient se trouve supprimé. Il aura, en effet, le loisir de faire stopper son train en rase campagne, où des employés procéderont au montage instantané de la gare, qui se composera de deux pavillons comprenant une salle de réception, trois chambres à coucher, une salle à manger et une cuisine. Les matériaux employés pour ces constructions sont le bois et le fer ; elles occuperont une surface de 60 mètres carrés. C'est là, semble-t-il, le dernier progrès du "camping".

Entwistle Alba, 3.—Madame E. H. Dingman et son jeune enfant ont été brûlés à mort au cours d'un violent incendie qui a détruit leur demeure.

M. Dingman était absent de chez lui quand l'incendie s'est déclaré. La mère qui s'était sauvée est rentrée dans sa demeure pour y chercher son jeune enfant et est tombée victime de l'amour maternel.



OGILVIE OATS

La Farine d'Avoine (roulée) OGILVIE

est supérieure à tous les produits similaires Américains parce qu'elle est préparée avec la plus belle variété d'avoine du Manitoba—la meilleure au monde. Elle constitue, sous forme de soupone, L'Aliment par Excellence du Déjeuner

Agréable, léger, facile à digérer, nutritif POUR LES ENFANTS, LES ADULTES ET LES VIEILLARDS EN VENTE PARTOUT

The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. Montréal et Winnipeg

Le bill de la marine

L'OPINION PUBLIQUE S'AFFIRME DE PLUS EN PLUS EN FAVEUR DE L'APPEL AU PEUPLE.

Une pétition portant deux cents signatures a été adressée par les électeurs de l'Ange-Gardien (comté de Montmorency), à M. Georges Parent, en faveur du plébiscite. Libéraux comme conservateurs ont signé ce document.

—Un abonné du "Devoir" écrit de Sainte-Anne de Beaupré, (comté de Montmorency), pour nier l'affirmation d'un citoyen de la même localité, lequel écrivait à la "Presse" ces jours derniers, que la majorité de la population de Sainte-Anne approuve le projet de la loi navale.

D'après ce correspondant, on ne trouverait pas une seule voix pour ce projet dans toute la paroisse, en dehors des "créchards" (c'est-à-dire de ceux qui participent directement aux faveurs ministérielles).

Les électeurs de Saint-Frédéric (comté de Beauce), ont adressé une pétition à leur député, M. le Dr Beland, en faveur du plébiscite.

—Le conseil municipal de Sayabec, vient de voter une résolution en faveur du "statu quo" et demandant que le bill de la marine ne soit pas sanctionné avant de consulter le peuple.

—Une assemblée anti-militariste doit avoir lieu, dit-on, à St-Charles de Bellechasse, dimanche prochain. La discussion serait faite par M. le notaire Lavallée, et le Dr Corriveau, de St-Magloire, qui aspire paraît-il à la succession de M. Talbot.

A St-Magloire, dimanche dernier, libéraux comme conservateurs qui assistaient à l'assemblée se sont montrés également opposés au projet du gouvernement Laurier, concernant l'impérialisme militaire.

Londres, 2.—Plusieurs experts maritimes ne parlent qu'avec mépris du croiseur "Niolo" que le gouvernement canadien vient d'acheter de l'Amérique.

Le "Pall Mall Gazette" dit qu'il n'y a rien de tout à fait inutile comme vaisseau de combat.

Le gouvernement canadien va utiliser ce rebut comme vaisseau-école. Les steamers océaniques du Canada et des Etats-Unis.

LES PILULES McGALE POUR LES ROGNONS

Custodient Hommes et Femmes de toutes MALADIES des REINS, du FOIE, de l'ESTOMAC, et du MAL de DOS. Efficace rapide.

50c. la boîte, 6 boîtes, \$2.50.

Si votre fournisseur ne les a pas, écrivez-nous.

THE WINDHOLE CHEMICAL CO. LTD. MONTREAL

TAINS SPECIAUX POUR COLONS

Les trains spéciaux circuleront du 1er mars au 15 avril, afin de donner aux colons et leurs familles, l'avantage de voyager en même temps que leur ménage, instruments agricoles, bétail, etc.

Un wagon-dortoir pour colons, (sans accessoires), sera attaché à chaque train spécial et les lits y seront fournis gratuitement.

Pour renseignements complets concernant voyages, taux, billets de passage, etc., s'adresser à :

JULES HONE, Jr.,
30 rue St-Jean, 46 rue Dalhousie,
Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe et de la Méditerranée, Australie, Bermudes, la Jamaïque, la Floride, etc.

ou à :

EMILE J. HEBERT,
Agent Général, Dépt. Voyageurs,
Gare Windsor, Montréal.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

Service direct avec dortoirs — POUR — Boston et Springfield

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

Express pour Montagnes Blanches 8.00

Express pour Beauce, Sherbrooke et P. M. au sud, tous les jours excepté le dimanche.

Traverse de Lévis 7.30 a. m.

Express pour Boston et New-York 2.60

Four Beauce, Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York et tous les autres points au sud, tous les jours excepté le dimanche.

Traverse de Lévis 2.30 p. m.

Trains arrivant à Lévis

Express de Boston et New-York 1.00

Express Local 2.15

NOTES

Un officier de douanes des Etats-Unis examine les bagages qui partent directement de Québec.

Pour informations et location de billets, à F. S. STOCKING, rue St-Louis, Québec. Représentant Thos. Cook & Son et toutes les lignes de liser ce rebut comme vaisseau-école. steamers océaniques du Canada et des Etats-Unis.

Les Médecins S'accordent Tous à Dire

Que souvent les troubles nerveux et les maux de tête sont dus aux défauts de la vue, et si vous voulez être bien, donnez à vos yeux les soins qu'ils regèrent. Ceci s'adresse aux enfants aussi bien qu'aux grandes personnes. Faites examiner votre vue; nous serons honnêtes avec vous, et n'essaierons pas de vous vendre des lunettes dans le seul but de faire des profits mais surtout pour améliorer votre vue.

AMEDEE COTE

BIJOUTIER ET OPTICIEN

RUE ST-THOMAS, - - - MONTMAGNY

La Poudre à Laver GOLD DUST Nettoie Tout



ON DEMANDE DES SERVANTES

GOLD DUST

Le problème des servantes est la croix de l'existence pour un grand nombre de maîtresses de maison, mais si vous donnez à vos servantes la poudre à laver

GOLD DUST

de façon à ce qu'elles puissent faire leur ouvrage le plus rapidement et avec le plus de facilité, vous aurez rarement l'occasion d'insérer une annonce de "PLACE VACANTE".

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE SAVON, DE BORAX, DE SOUDE, D'AMMONIAQUE, DE NAPHTH, DE PÉTROLE ET D'AUTRES INGRÉDIENTS ÉTRANGERS, AVEC LA "GOLD DUST." ELLE FAIT TOUT L'OUVRAGE A ELLE SEULE.

EMPLOIS VARIÉS : Lavage du linge et de la vaisselle, récurage des planchers, nettoyage des boîtes, des prélasses, de l'argenterie et des objets en blanc, polissage du cuivre, nettoyage du bain, des tuyaux, etc., adoucissement de l'eau et préparation du plus beau savon mou.

Préparée par THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Montréal—fabricants du "SAVON FAIRBANK"

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
SIEGE SOCIAL : MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT : \$1,000,000

Extrait du 7eme Rapport Annuel

Adopté à l'Assemblée générale des Actionnaires, le 1er Mars, 1909.

Opérations du 31 Janvier au 31 Décembre 1909 (onze mois).

ACTIF

Débitures municipales, prêts aux fabriques, immeuble, argent en banque et en caisse, etc. **\$316,321.58**

PASSIF

Divers comptes créditeurs **\$5,777.48**

\$310,544.15

RESERVE

Montant nécessaire pour couvrir la réserve statutaire, Table Hm 3 1/2 p. c. **\$281,738.87**

Surplus net **\$28,805.28**

Actif net ci-dessus **\$310,544.15**

Capital souscrit non appelé **\$850,000.00**

TOTAL de la Garantie aux porteurs de Polices

\$1,160,544.15

Revenu du 31 janvier, au 31 décembre, 1909... **\$144,752.58**

Déboursés " " " **\$ 85,734.76**

Surplus **\$ 59,017.77**

Augmentation de la réserve en 1909... **\$ 50,825.81**

Surplus net réalisé durant l'exercice... **\$ 8,691.96**

Taux de Mortalité... **3.23 par mille**

Taux d'intérêt sur placements... **5.3%**

OPERATIONS D'ASSURANCE

Nouvelles polices émises au cours des onze mois **\$1,120,200.00**

Total des assurances en vigueur au 31 déc. 1909. **4,063,343.00**

Revenu des primes sur assurances en vigueur. **149,118.56**

P. BONHOMME,

Gérant Général.

P. BONHOMME, GÉRANT GÉNÉRAL, 11 janvier, 1910.

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance-Vie, Montréal, Que.

Mon Cher Monsieur,

Je certifie par les présentes que suivant les listes qui m'ont été soumise, la Compagnie avait 3,787 polices courantes, au montant de \$4,063,343 à la clôture des opérations le 31 décembre, 1909; et la réserve légale exigée au même temps pour ces polices, selon la table de mortalité H. M. à 3/2 pour cent d'intérêt, s'élevait à \$281,738.87.

(Signé) WALTER C. WRIGHT, Actuaire Consultant.

P. BONHOMME, GÉRANT GÉNÉRAL, 12 février, 1910.

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance-Vie, Montréal, Qué.

Mon Cher Monsieur,

J'ai votre honneur du 11 février, qui me convainc parfaitement que les chiffres de la compagnie, tels qu'ils sont donnés maintenant dans mon rapport complet, sont tout à fait corrects.

Je pense que je ne puis conclure plus convenablement, et de vous féliciter cordialement sur le bon état de la Compagnie, et d'exprimer l'espoir que l'année courante sera autant sinon plus satisfaisante.

(Signé) WALTER C. WRIGHT, Actuaire Consultant.

On condamne l'usage des mauvaises boissons avec autant de raison que l'abus des boissons pures et strictement recommandables. Pour les personnes qui savent reconnaître la qualité d'une liqueur, le

Cognac V. Fournier & Co.

DE CHATEAUNEUF, près COGNAC, FRANCE,

représente le choix des fines Eaux-de-Vie de la Charente, d'un bouquet exquis, d'une incomparable valeur comme tonique et stimulant de l'organisme.

L. CHAPUT, FILS & CIE, AGENTS GÉNÉRAUX, MONTREAL

RIEN N'Y FIT

Jusqu'à ce que le "No 10" du Père Morriscy eut raison de sa bronchite.

Pictou, N.E.
Father Morriscy Medicine Co. Ltd.
Je puis certifier que le remède du Père Morriscy m'a guéri d'une affection bronchiale.

Depuis quelque temps je souffrais de cette maladie, et je ne puis rien trouver pour me faire du bien que le jour où j'essayai ce médicament.

Sous l'action du remède du Père Morriscy, je commençai à me sentir mieux, à ma grande surprise, et je devins complètement guéri.

C'est le cœur rempli de reconnaissance que je témoigne de la grande valeur des prescriptions du Père Morriscy.

Je demeure,
JOHN GRATTAN.

Ce n'est là qu'une des centaines de lettres reçues par le Père Morriscy de son vivant, et depuis lors par la Father Morriscy Medicine Co., Ltd. Ne perdez pas courage, lors même que votre toux aurait défilé tous les remèdes ordinaires, mais achetez une bouteille du "No 10 du Père Morriscy" et vous éprouverez vous aussi le soulagement qu'il a procuré à tant de malades. Bouteille d'essai 25c. Grandeur ordinaire 50c. Chez votre marchand ou de la Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N. B. 13F

PROTESTATION

Contre le projet de loi navale

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de Saint-Pamphile, Comté de L'Islet

A une séance régulière du conseil phille comté de l'Islet, tenu le 7 municipal de la Paroisse de St-Pamphile 1910, il a été proposé par M. le conseiller Jos. Cloutier secondé par M. le conseiller Cléophas Pelletier, et résolu :

1o Que ce conseil sans distinction de partis politiques, condamne le projet de loi de l'honorable M. Borden concernant la création d'une marine de guerre, ainsi que le plan du chef de l'Opposition l'honorable M. Borden de fournir des Dreadnoughts à l'Angleterre ou une contribution directe pour maintien de marine militaire.

2o Que le gouvernement, au lieu d'engager le pays dans une politique de désastreuse pour notre autonomie et nos finances, devrait plutôt encourager des entreprises nationales comme le Canal de la Baie Georgienne et surtout l'établissement de fermes expérimentales :

3o Que ce conseil considère comme particulièrement injuste le fait de vouloir dépenser tant de millions pour une marine militaire tandis qu'il n'y a pas encore de ferme expérimentale dans la Province de Québec.

4o Que le Bill concernant la marine militaire ne devrait pas être voté par la Chambre sans que le peuple soit consulté auparavant par un plébiscite.

Considérant les raisons données ci-dessus, ce conseil est d'avis que la ligne de conduite tracée par M. F. D. Monk, député de Jacques-Cartier, suivie par M. le Dr Pâquet, notre représentant au fédéral, représente fidèlement les vues de notre paroisse sur cette question.

Adopté unanimement.
Proposé par M. le conseiller Jérôme Litalien secondé par M. le conseiller Désiré Blanchet, ce copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux avec prière de publier, ainsi qu'à notre représentant au fédéral, M. le Dr Pâquet, et à M. F. D. Monk, député de Jacques-Cartier.

Adopté unanimement.

(Signé) CHRYSOSTOME FORTIN, Maire.

Vraie copie,
George Leblanc,
Sous-secrétaire-Trésorier.

Great West Life Assurance Co'y DE WINNIPEG

Quelques faits marquants sur cette compagnie qui prouvent sa supériorité sur toute autre opérant au pays, tant au surplus pour ses assurés, qu'aux profits payés et qu'elle paie dans le moment à ses porteurs de police.

Nous attribuons ceci au taux d'intérêt élevé que la compagnie gagne sur ses placements, à sa table de mortalité très basse et à son administration économique.

Moyenne d'intérêt brut gagné en 1908 par 30 des principales compagnies canadiennes, anglaises et américaines, 5, 19 p. c.; par la Great West Life Ass. Co'y. 7, 64 p. c. ce qui fait 2,45 p. c. en faveur de cette compagnie et dont vous pourriez bénéficier en lui confiant vos épargnes.

Moyenne du coût de l'assurance en cours par \$1000. depuis sa fondation \$4.78.

La preuve la plus évidente que nous pouvons donner que cette compagnie est reconnue comme la meilleure ou encore la plus avantageuse pour l'assuré c'est qu'en 1908 l'augmentation de son assurance en cours a été de \$8,045,738.00 ce qui est 50 p. c. de plus que la première compagnie après elle et la cinquième partie du montant total de l'augmentation au Canada, par 51 autres compagnies tant Canadiennes qu'anglaises ou américaines. Enfin aucun résultat en assurance n'a surpassé ceux de la Great West Life.

Pour les taux et les plans, adressez vous à

M. A. DOYER,
Représentant spécial, rue de la Gare Montmagny, ou à

J. B. GIROUX,
Représentant du district,
81 rue St-Pierre, Québec.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 7.—Sept députés ont parlé aujourd'hui sur le projet de loi navale impériale, dont deux du district de Québec, savoir, MM. Lachance de Québec-Centre et Turcotte, du comté de Québec.

Tout espoir de prendre le vote demain mardi, a été abandonné; le vote ne sera finalement pas pris avant jeudi peut-être même vendredi.

M. LACHANCE, député de Québec centre, s'est d'abord attaché à faire croire que le projet Laurier est tout simplement un projet de défense canadienne. Depuis que le Canada existe, dit-il, la question de sa défense a toujours été à l'ordre du jour. Nous perfectionnons notre défense sur terre de jour en jour. Serait-il logique de laisser nos côtes sans défense.

L'Angleterre est toujours prête à nous défendre, mais il peut fort bien arriver une guerre où se trouvant prise elle-même et obligée de faire elle-même pour nous. Puis, le Canada peut à un moment donné, acquérir son indépendance et dans ce cas une marine lui sera essentielle.

Quant à la question du plébiscite, M. Lachance est d'avis que s'il est un sujet sur lequel l'opposition aurait eu meilleure grâce de demander un appel au peuple, c'est bien sur son projet de donner \$25,000,000 à l'Angleterre.

M. JOS. TURCOTTE s'attache surtout à démontrer que le plébiscite n'est pas nécessaire, ni même à proposer.

Ceux qui font la lutte en faveur du plébiscite ne sont pas de bonne foi, car d'avance ils font une campagne demandant l'abolition de la loi proposée. Le bill actuel n'est que la loi déjà existante, mais légèrement modifiée. Alors comment peut-il changer les relations existant entre le Canada et l'Empire. C'est une prétention mal fondée, dit M. Turcotte.

L'effet immédiat de la loi sera de voter \$300,000 pour service naval compris l'entretien de stations et écoles navales. Cette somme pourrait être légalement dépensée de la même manière qu'on le propose, sans que le bill de la marine existât.

L'appel au peuple, dit M. Turcotte, n'est pas nécessaire, la loi proposée n'étant pas nouvelle, ne changeant pas les relations avec l'Angleterre n'allant pas les droits d'un gouvernement représentatif. On ne demande l'appel au peuple que pour amener la population contre le gouvernement pour reprendre un pouvoir que l'on a perdu pour de bonnes raisons.

Les autres députés qui ont parlé, sont M. N. G. Perley, d'Argenteuil, Crockett, de Jork, Herron de McLeod, Marshall, d'Elgin Ouest, McCollier, de Kirks et Albert Malloy, de procher.

Ottawa, 9.—La séance d'hier aux Communes a été entièrement consacrée à la discussion du bill de la marine et tout indique que le vote sera pris aujourd'hui.

M. Clare, conservateur, de Waterloo Sud, a déclaré que l'augmentation de la population était la modification politique à suivre dans les circonstances bien qu'il eût préféré ne pas voir entrer le Canada dans la voie de l'armement maritime.

Au lieu de s'occuper de guerre improbable le gouvernement ferait mieux de chercher à développer ses industries, ses ressources naturelles, son commerce. Le péril allemand n'existe pas pour l'Angleterre, pas plus que d'autres périls pour le Canada.

M. Clare dit qu'il votera pour l'amendement de M. Borden.

M. Neely, député libéral, de Humboldt, appuiera le projet du gouvernement. Il ne peut comprendre que l'on demande de soumettre cette question à un plébiscite, les députés ayant le droit de la décider.

Il s'oppose à un don de dix Dreadnoughts à l'Angleterre, qui signifiera taxer le public au montant de \$25,000,000 sans en retirer aucun bénéfice.

M. Neely est en faveur du bill parce qu'il signifie une marine complète appartenant au Canada montée par des canadiens et qui pourra être prêtée à l'Angleterre sur autorisation du Parlement canadien.

LE DISCOURS DU JUGE LONGLEY

Au sénat, sir Richard Cartwright a répondu au sénateur Landry que le juge Langley est juge à la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, qu'il n'a pas obtenu de congé du gouvernement, que celui-ci ne lui a pas donné la permission de faire un voyage de en faveur de la rupture des liens coloniaux. Quant à la complexité du gouvernement, l'hon. sénateur fait remarquer que celui-ci n'est nullement responsable des propos d'après-dîner tenus par le juge Longley au par toute autre personne qui peut prédire ce que malgré toute sa volonté et tout une population de 50,000,000 chiffre que malgré toute sa volonté et tout son désir il croit très digne. Quant à empêcher le juge Langley de continuer son discours, cela demande considération et il ne voit pas comment le gouvernement pourrait s'y prendre dans ce cas sans affecter la santé de cet orateur.

LA COOPERATION

Ottawa, 8.—Le comté des banques et du commerce a adopté aujourd'hui le projet de loi de M. Monk, concernant les sociétés coopératives. Le bill en question a subi de nombreuses modifications aux séances antérieures et devra maintenant revenir aux Communes pour une étude générale.

M. MONK A HULL

Ottawa, 8.—Ce soir, les officiers du Club conservateur Monk, de Hull, se réuniront dans le but d'organiser une démonstration en l'honneur du patron du club, M. P. D. Monk, qui doit aller faire une conférence au club sur "La politique navale canadienne" la semaine prochaine.

Montréal, 9 mars.

Le club Lafontaine a vendu son immeuble de la rue St-Hubert à l'entrepreneur Maheu, pour la somme de \$21,000.

MARCHÉ DE QUEBEC

Cotes de mardi 8 mars 1910

Produits de la ferme

Il règne une animation assez bonne dans le marché des produits de la ferme. Le beurre se vend bien, le fromage subit une demande passable. Pour ce qui a trait aux oeufs, le marché est plus actif qu'il était et les arrivages peu abondantes. C'est pour cette raison que nous enregistrons une hausse. On paie :

BEURRE	Prix du gros
Laiterie.....	0.22 0.2
Rouleaux.....	0.00 0.00
Beurreries, frais.....	0.26 0.27

FROMAGE	
Vieux, coloré.....	0.14 0.00
Nouveau, coloré.....	0.13 0.00

DIVERS	
Oeufs frais.....	0.26 0.28
Porcs, petits, abattus.....	0.00 0.12
Porcs, gros.....	0.00 0.12

Grains et farines

Les affaires sont bonnes —Aucune modification n'affecte les cotes

La situation dans le marché des grains et farines s'est peu modifiée depuis notre dernière revue. Les commandes sont peu considérables et le marché tranquille. Aucun changement n'affecte les prix et on vend :

FARINES	Prix du gros
Patente d'hiver.....	\$5.50 \$5.75
Patente Man.....	6.00 6.20
Sight Roller, bri.....	5.30 5.40
Sight Roller, sac.....	2.50 2.60
Patente, sacs.....	2.60 2.70
Far. fortes à levains.....	2.60 2.70
Far. de blé d'Inde, sac.....	1.60 1.65
Far. d'avoine, sac.....	2.85 0.00
Avoine roulée, sac 90 lbs.....	2.25 2.35
Far. sarrasin, sac.....	0.00 0.75
Son, par 100 lbs.....	0.00 1.15
Moulée d'avoine.....	1.55 1.70
Grain blanc.....	1.50 1.60

GRAINS	
Avoine, 34 lbs, ord.....	\$0.47 \$0.53
Orge ord, 48 lbs.....	0.00 0.75
Orge à drèche.....	0.75 0.90
Blé d'Inde.....	0.00 0.80
Sarrasin.....	0.00 0.90

Provisions

Le prix du foin est monté—Le marché du lard est stationnaire

Le commerce de provisions est passable et la demande qui est présentement enregistrée est bonne. On note que le lard se vend bien. Le foin pressé a enrichi. On remarque aussi que dans les viandes fumées, le jambon est monté. On paie :

PROVISIONS	Prix du gros
Lard, Short Cut, bri.....	\$30.00 \$30.00
Lard, Clear Back, bri.....	31.50 32.50
Clearfat.....	30.00 30.50
Beuf salé, Mess, 200 bri.....	00.00 17.00

SAINDOUX PUR :	
En chaudière de 3 lbs.....	17c
En chaudière de 5 lbs.....	17 3/8c
En chaudière de 10 lbs.....	17 1/4c
Enseau de 20 lbs.....	3 30 3 49

SAINDOUX COMPOSÉ :	
En chaudière de 3 lbs.....	13
En chaudière de 5 lbs.....	12 7/8c
En chaudière de 10 lbs.....	12 3/4c
Enseau de 20 lbs.....	2 35 2 55

SUCRE D'ÉRABLE	
Sucre d'érable, livre.....	0.07 0.08
Sirop " gallon.....	1.00 1.10

POMMES DE TERRE	
Nouvelles, par sac.....	0 55 0 60

FEVES	
Blanches triées, pr 60 lbs.....	\$2.10 \$2.20
Yellow Eye.....	2.75 3.00
Prov. de Québec.....	2.50 3.00

FOURRAGES	
Foin pressé No 1, ton.....	\$13.50 \$14.00
Paille pressée, tonne.....	00.00 10.00

VIANDES FUMÉES	
Petits Jambons.....	0.00 0.16
Gros ".....	0.00 0.15
Pic-Nics ".....	0.15 0.00
Epauls roulées.....	0.00 0.15
Bacon.....	0.00 0.16

NOMME CONSEILLER LEGISLATIF

A la séance du cabinet provincial tenue ce matin, M. Achille Bergevin, ex-député de Beauport, a été nommé conseiller législatif en remplacement de M. Archambault. M. Bergevin représentera la division Repentigny et... la dernière mode.

GUERI DU MAL DE REINS A L'AGE DE 84 ANS

Par l'usage des Pilules de Genève.

Toute personne qui verrait pour la première fois M. Samuel Martin, de Strathroy, Ont., croirait qu'il n'est âgé que de 60 ans, tandis qu'il en a quatre-vingt-quatre.

Il est aussi agile qu'un chat et il est l'image de la santé.

Il est difficile de croire que M. Martin a passé vingt ans de sa vie dans les douleurs, endurant les tortures du mal de reins. Il fit l'essai de presque tous les remèdes annoncés et les recettes de famille, mais n'en retira aucun bénéfice.

Il y a quelques mois, voyant l'annonce des Pilules de Genève, M. Martin en acheta une boîte de M. H. Stepler, un pharmacien populaire de Strathroy. Le soulagement que M. Martin ressentit, après avoir pris la première boîte, fut si grand qu'il fut sûr d'avoir enfin trouvé le vrai remède. Il acheta deux autres boîtes de Pilules de Genève qu'il prit, ce qui compléta la guérison.

L'âge n'est pas un obstacle pour les Pilules de Genève. Elles ne manquent jamais de guérir les douleurs au dos et les jambes endolories, parce qu'elles guérissent les Rognons et la Vessie, qui sont la cause des douleurs. Les Pilules de Genève agissent aussi sur le Foie et contribuent à la guérison de la Bilioest.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50 chez tous les marchands. Echantillon gratuit en s'adressant à la National Drug & Chemical Co., (Dept. Q), Toronto



Rev. Père Morriscy

—mal de dos, de dents, d'oreilles, rhumatisme, mal de gorge ou douleur dans la poitrine—

FRICIONNEZ-VOUS Et La Douleur Disparaîtra.

Les douleurs et les élanements sont des choses qui arrivent dans toutes les familles, et une mère prudente gardera toujours une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" sous la main pour les combattre.

Que ce soit indifféremment coupures — brûlures ou engelures — mains gercées — entorses ou muscles sensibles

— mal de dos, de dents, d'oreilles, rhumatisme, mal de gorge ou douleur dans la poitrine—

LE LINIMENT DU PÈRE MORRISCY

donne un prompt soulagement.

Il s'empresse vivement dans la chair — en s'attaquant directement à la racine du mal. Rarement, il en reste une trace sur la peau. — C'est la raison pour laquelle il est si efficace.

Avec une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" à la maison, vous pouvez vous exempter et à votre famille des heures et des heures d'inutiles souffrances.

"Il y a du confort dans chaque goutte."
25cts la bouteille chez votre fournisseur. 30F

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. Chatham, N.B.

Voitures, Poêles, Pianos



Pourquoi payer \$60 pour un poêle d'acier, lorsque vous pouvez vous en procurer

NOUVELLES LOCALES

Décès de M. l'abbé F. E. J. Casault

M. l'abbé F.-E. J. Casault, actuellement retiré au Pensionnat S. Louis de Gonzague, est décédé à Québec, mardi, le 8 mars à 11 hrs et demi, après deux mois de souffrances chrétiennement souffertes.

M. l'abbé Flavien-Edouard Casault, est né à Montmagny, le 22 décembre 1842, de Joseph Edouard Casault, cultivateur et d'Emerentienne Boulet. Il fit ses études à Québec; fut ordonné dans sa paroisse natale par le cardinal Taschereau, le 28 janvier 1872. Vicaire à la Beauce, 1872-1874; à Ste-Croix, 1874-1875; curé de Tadoussac, 1875-1878; desservant à St-Eugène de L'Islet, 1878; curé de St-Onésime, 1878-1880; premier curé de N.-D. des Anges de Montauban, 1880-1881; curé de S. Alban, 1881-1898, où il a rebâti l'église en 1890 et le presbytère en 1893 et d'où il a construit le presbytère de S. Gilbert; au cours d'un voyage à Rome et en Terre Sainte, il a assisté aux fêtes jubilaires de Léon XIII en 1887; est retourné à Rome en 1890; curé de St-Casimir, 1898-1900, où il a édifié une des plus belles églises de l'archidiocèse de Québec en 1898, retiré au Pensionnat de St-Louis de Gonzague depuis 1900.

Il est l'auteur des Notes Historiques sur la paroisse de St-Thomas de Montmagny. C'était un prêtre pieux autant que zélé, et tous ses anciens paroissiens peuvent rendre témoignage du bien qu'il a fait à leur âme, et des charités qu'il répandait partout où il savait y avoir de la misère et des souffrances.

Ses co-paroissiens de Montmagny se rappelleront longtemps ce prêtre dévoué qui aimait venir les voir souvent pour leur prodiguer son dévouement et les soins de son ministère.

Sa dépouille mortelle doit arriver jeudi soir à Montmagny où elle sera exposée dans l'église paroissiale. Un service solennel sera chanté vendredi à 10 heures a.m.

Melle Valérie Dion est de retour d'un voyage à Montréal où elle était allée visiter les expositions de modes et en même temps faire les achats des nouveautés du printemps.

Melle Ivonne Normand est revenue lundi soir d'une promenade de quelques jours à St-François.

On annonce pour les premiers jours d'avril le mariage de M. Eugène Létourneau, fils de M. Godfroy Létourneau, avec Melle Isola Fournier, fille de M. Joseph Fournier.

M. Anselme Normand, manufacturier, vient de terminer un nouvel engin à gazoline de quatre forces, qui grâce aux perfectionnements qui y ont été ajoutés est de beaucoup supérieurs à tous ceux qui ont été manufacturés jusqu'à ce jour au Canada. Nos félicitations à notre entreprenant concitoyen.

JUGEMENTS

La Cour Supérieure a siégé jusqu'à lundi soir, sous la présidence de l'honorable juge H.-C. Pelletier. Samedi et lundi a été entendue une cause très intéressante re Dame Bouchard vs Bolduc. M. Maurice Rousseau, avocat, représentait la demanderesse et le procureur du défendeur était M. L.-N. Belleau, de Québec.

Voici les jugements qui ont été rendus au cours du dernier terme: La Brasserie de Beauport, vs Emile Boulanger. Jugement suivant les conclusions de l'action.

Eugène Cahana vs James R. Dixon, la motion du défendeur est accordée quant aux frais seulement, et il est ordonné au demandeur de faire signifier son action dans le délai d'un mois.

Deschênes vs Guilmont, la motion du défendeur pour amender est accordée, en par lui payant les frais qui seront occasionnés par son amendement.

Phléas Pelletier vs Bonaventure Moreau, les offres du défendeur sont déclarées insuffisantes, et l'action du demandeur est renvoyée quant au surplus, chaque partie payant ses frais.

Adélard Gamache vs la Corporation de Montmagny, la défenderesse est condamnée à payer \$84.60 et les frais.

Alfred Côté vs Arthur Bérubé et McDonald et Daly, l'action du demandeur et la saisie-conservatoire sont renvoyées avec dépens.

La corporation d'Ashford vs Clé-

phas et Alphonse Ouellet, l'action de la demanderesse est renvoyée avec dépens.

Morin et al. vs Morin et al., la motion des défendeurs pour suspendre les procédures est accordée, les frais devant suivre l'issue du procès.

Morin et al vs la Corporation de Saint-François, l'exception à la forme et l'exception déclinatoire de la défenderesse sont renvoyées avec dépens.

Le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec vs Berman, l'action de la demanderesse est renvoyée avec dépens.

LE CONSEIL DE VILLE

Séance de notre conseil de ville lundi soir sous la présidence de son Honneur le Maire A.-J. Bender. Etaient présents MM. les conseillers Tel. Coulombe, P. Nicole, G. Casault, Alex. Fournier et O. Proulx.

Après lecture et adoption des procès verbaux des séances précédentes, il est passé un règlement annulant le règlement No 83 au sujet du cours d'eau de l'Hospice.

Il est aussi passé un nouveau règlement pourvoyant à l'entretien du cours d'eau du Palais de Justice. Le secrétaire est autorisé à faire les modifications au rôle d'évaluation demandées par MM. Jos C. Hébert et Jacques Mercier.

Après l'approbation des comptes courants l'on procède à la mise à l'enchère de la location pour 12 mois du théâtre de l'Hôtel-de-Ville. Cela a donné lieu à plusieurs remarques intéressantes de la part de Son Honneur le maire et de quelques conseillers et contribuables. Finalement une dernière enchère au montant de \$426, faite par M. Marcoux de Québec, a été acceptée par le Conseil.

Après avoir discuté l'opportunité d'acheter une carrière pour avoir plus facilement la pierre pour réparer les chemins, le conseil s'est ajourné à jeudi le 10 mars courant. Il était dix heures et quart quand la séance a été levée.

MM. les docteur S. Bolduc, de Saint-Michel, et Adélme Joncas, de Saint-Valier, étaient de passage à Montmagny, lundi.

Mademoiselle Béatrice Hébert est revenue lundi matin d'un voyage de quelques jours à Saint-François chez des amies.

M. le docteur John Duchêne, médecin-vétérinaire de Québec, était de passage à Montmagny, au commencement de la semaine.

Une sacoche en cuir noir contenant des lettres et autres articles a été trouvée dimanche sur le chemin près de l'église. La personne à qui elle appartient pourra la réclamer chez M. Amédée Côté, orfèvre.

Melle Lydia Castonguay, de Sainte-Louise, qui était en visite chez son beau-frère, M. Joseph Côté, est partie mardi pour Québec.

On annonce pour le commencement d'avril le mariage de M. Albert Fournier, barbier, avec Melle Annie Lamonde, fille de feu M. F.-X. Lamonde.

M. Alexandre Boulet, fils de M. Jor Boulet, colleur qui est en promenade chez des parents au Cap St-Ignace sera de retour dans quelques jours.

M. Albert Laberge, télégraphiste, de Boston, est arrivé à Montmagny lundi soir, appelé au chevet de son père, M. Eugène Laberge, dangereusement malade.

M. Thomas Rocheford, du Cap de la Madeline, était en visite chez M. Jos Thibault, avec son fils Adélard et Mme Adélard Rocheford, ces jours derniers. Ils sont repartis mardi pour Québec.

ENGINS A GAZOLINE

Engins à gazoline de 4 forces et plus, munis des derniers perfectionnements, à vendre à très bonnes conditions.

S'adresser à ANSELME NORMAND, Manufacturier, Montmagny.

Sirop Rose du Dr Bolduc

Ce tonique par excellence, est vendu par M. J. B. A. RENAULT, MONTMAGNY

Agent Général pour ce district Téléphone Bellechasse.

J. G. Bittner

Depuis notre inventaire nous offrons plusieurs LIGNES SPECIALES qui sont extraordinairement avantageuses.

Balance d'ETOFFES A ROBES de 50, 60 et 75c pour... 39

FLANELLETTE de 12cts pour

Balance de GANTS LAINE et CACHEMIRE, 25 à 40c pour 19c

VOILETTES pour Dames, 25, 35 et 50c pour..... 15c

VENEZ VOIR

J. G. Bittner

Monsieur Cyprien Rouillard, rentier, de Saint-Charles de Bellechasse, était en visite chez son gendre, M. J.-Emile Doyer, professeur, la semaine dernière.

ON DEMANDE

On demande un jeune homme intelligent et parfaitement recommandable pour le bureau. Devra savoir le clavignage et écrire correctement le français et l'anglais.

A. BELANGER, Montmagny, Québec.

Notre classe ouvrière a vu avec plaisir la réouverture de la pulperie Pricce au Bassin. L'on a commencé lundi à manufacturer de la pulpe et l'on continuera tant que le pouvoir d'eau sera suffisant.

FAUSSE RUMEUR. Une rumeur a circulé par la ville que le "Théâtre Parisien" fermera sous peu. Il n'en est pas ainsi car nous remercions le public du chaleureux encouragement qu'il nous a donné jusqu'ici et espérons qu'il continuera à l'avenir. Nous aurons toujours un magnifique programme de 4,000 pds de vues et du vaudeville toujours nouveau.

LA DIRECTION.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Eugène Laberge, décédé mercredi matin à l'âge de 65 ans. Ses funérailles auront lieu demain matin.

Nos plus sincères condoléances à la famille Laberge.

Il y a eu séance régulière du conseil de comté, mercredi matin, à la salle publique.

La date de l'exposition anti-tuberculeuse et des conférences publiques que nous annonçons dans notre dernier numéro a été changée.

Cette exposition aura lieu dans la grande salle du conseil, à l'Hôtel de Ville, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine, les 16, 17 et 18 mars courant. Un expert du gouvernement accompagnera les exhibits qui seront les mêmes que ceux exposés à l'Université Laval à Québec.

Des conférences seront aussi données au théâtre de l'Hôtel de Ville par plusieurs médecins. L'entrée sera gratuite pour tous. Nous engageons nos lecteurs à y assister en foule et surtout à mettre en pratique les conseils qui y seront donnés.

Hareng No 1, à 20 cts la douzaine Morue verte, 3 cts la livre. Morue sèche, 5 cts la livre! Chez J. A. CARON.

M. l'abbé Jos. Breton, vicaire de cette paroisse, est allé faire la visite des camps et des chantiers de la Compagnie Price et des autres commerçants de bois, au commencement de la semaine.

M. l'abbé Louis Coulombe, curé de Saint-Ubalde, était de passage à Montmagny, lundi.

J'invite le public à venir voir mon assortiment de marchandises sèches nouvellement arrivées, et je l'assure d'avance qu'il y trouvera du profit.

Il me reste encore à écouler les quelques articles de vaisselle et verrerie que je sacrifierai à moitié prix. Il feut que tout soit vendu d'ici à la fin du mois pour faire place aux nouvelles marchandises.

EDOUARD PAQUET.

Le discours du Dr Paquet sur la marine

Nous publions en deuxième page le remarquable discours que M. le Dr E. Paquet a prononcé à la Chambre des Communes sur le projet de la marine de guerre. Le député de L'Islet a traité cette importante question avec talent et conviction, comme on pourra s'en convaincre. Nous lui offrons nos sincères félicitations. Nos abonnés du comté de L'Islet spécialement nous sauront sans doute gré de leur procurer l'avantage de lire ce discours de leur député.

Réduction pour la semaine du 14 mars 1910

UNF CHANCE EXCEPTIONNELLE CHAUSSEZ-VOUS A BON MARCHÉ.

No A. 150 paires de bottines en Cuir Patent, pour hommes, points 6 à 10, prix régulier \$4.50 pour... \$3.50

No 68, 200 paires de bottines pour hommes, points 6 à 10, prix régulier, \$3.50 pour \$2.89.

No 38, 125 paires de bottines, en Veau Russe, points 6 à 10, prix régulier, \$2.50 pour... \$1.99

No 73a, 75 paires de bottines pour dames, prix régulier, 2.50 pour \$1.89

No 202, 100 Pairs de bas en laine pour hommes, prix régulier 18c pour 13c.

No 201, 100 paires de bas en laine pour hommes, prix régulier, 20c pour 14c.

EDOUARD CARON, (Porte voisine de chez Amédée Côté, Orfèvre).

Appel Général

Au Magasin du Bon Marché

Nous sacrifions la balance de notre stock d'hiver. Il nous faut faire place aux marchandises du printemps qui nous arrivent tous les jours en grande quantité.

Profitez de ces occasions. GEO. E. FOURNIER.

GRAND CONCERT

Nous publions ci-dessous le programme du grand concert qui sera donné ce soir, vendredi, le 11 mars, au théâtre de l'Hôtel de Ville, par Mademoiselle Berthe Roy, la célèbre pianiste-virtuose, assistée d'un groupe d'excellents amateurs. A la simple lecture de ce qui suit, nos lecteurs peuvent juger quel regal musical leur réserve l'exécution des articles si bien choisis de ce programme.

1ère Partie I.—"Coquette" Blom par le Quartette Instrumental

II.—"Rhapsodie Hongroise" No 12, Liszt. Melle Berthe Roy.

III.—"L'écruvise" (pièce à dire) M. Charles Simard

IV.—"L Danube bleu" Strauss Melle Berthe Roy.

V.—"Chanson d'amour" J. Holman (avec violon obligé) Madame Bélanger et M. Arthur Lavigne

VI.—"Crysis" Valse caprice... Coda Le Quartette.

VII (a)—"Arabesque de concert" Leschetiski (b) "Valse à la bien-aimée" Schutt Melle Berthe Roy.

VIII.—"Langueur" Butte musicale. Le Quartette.

IX.—Ouverture de Tanhauser... Wagner-Liszt.

2e Partie IX.—"Songe d'amour" Blom Le Quartette

X.—"Le Quatorzième" Saynette en 1 acte de Geo. Courteline. Personnages: "Madame Grappillard" Melle Georgette Tremblay "Mlle Eugénie Grappillard" Melle Corinne Lespérance "M. Jules Grappillard" MM. J. Marcoux.

"M. Bonnardot" Jos. Michon "Edgar Durocher" Chs. Simard O Canada! Dieu Sauve de Roi.

Le piano de concert, un "Mason & Rish" a été gracieusement prêté à l'artiste par la maison C. Robitaille, de Québec.

Billets en vente chez J.-N.R. Lespérance. Sièges réservés, 50c. Admission, 25c.

Liste des marchands du district de Montmagny, qui vendent les remèdes de la European Gen'ral Medicine Co. A Montmagny, A. E. Michon, pharmacien, Nazaire Létourneau, Candide Corriveau.

A St-Pierre, Philéas Létourneau, Cap St-Ignace, Arthème Caron, Hôtel Central. L'Islet Station et Saint-Cyrille, O. Carboneau. Saint-Eugène, François Deschênes, père. Saint-Pamphile, Flavien Chouinard. Saint-Paul, Jos. Pelcha. Sainte-Euphémie, Jos. Bernard. Saint-Philémon, Madame Paquet. Saint-Raphaël, Cyrille Girard.



Prompt règlement

Montmagny, le 4 mars 1910. M. Ernest Roy, Surintendant, Metropolitan Life Ins. Co., Cher Monsieur, Lévis,

J'accuse réception avec remerciements de votre chèque de \$100.00 en parfait règlement de la police de mon frère Martial Talbot, No 58394-A.

Je suis très satisfait de la diligence avec laquelle cette réclamation a été réglée, ayant reçu votre chèque quelques jours seulement après que toutes les preuves légales vous ont été transmises. Je ne saurais trop encourager le public à s'assurer dans une compagnie qui règle ses réclamations avec autant de promptitude. Veuillez me croire, Votre tout dévoué, ALBERT TALBOT, pour la suc. Martial Talbot.

Si c'est un habillement de choix que vous désirez il n'y a pas à hésiter. L'endroit est tout trouvé: c'est chez Jos. Fournier, en bas des ponts, qu'il faut aller. Vous aurez là, la qualité et la perfection.

A Vendre ou à Louer

Une magnifique propriété, près du pont du Bras St-Nicolas, maison en brique; grand terrain avec bocage, ancienne propriété de M. Jules Bélanger.

Aussi la maison voisine avec l'emplacement. Pour prix et conditions s'adresser à Dame Geo. Dalziel, ou à Jos. C. Hébert, notaire, Montmagny.

Le Rhumatisme Guéri

Zam-Buk bien appliqué est un remède certain

Aussitôt que vous sentez quelque douleur dans les jointures, le dos, les poignets ou ailleurs, mettez une bonne quantité de Zam-Buk sur les doigts ou sur la paume de la main et frottez bien. Le pouvoir pénétrant de ce "baume-embrocation" est exceptionnellement grand et, une fois qu'il aura atteint le siège du mal, celui-ci disparaît rapidement. Il guérit aussi l'engourdissement, malaise si pénible.

Les applications fréquentes de Zam-Buk sur les parties affectées ne chasseront pas seulement toutes les douleurs, ni ne réduiront rien que l'inflammation etc., mais renforceraient la peau et les tissus et les rendent capables de résister au froid et à l'humidité.

Mrs Frances Wyatt, No. 27 Avenue Guy, Montréal, dit: "J'ai trouvé Zam-Buk plus adoucissant et de plus de valeur que tout, pour un très mauvais cas de rhumatisme et aussi pour la raideur des jointures et des muscles. J'ai souffert longtemps et énormément du rhumatisme, et j'ai essayé bien des liniments, mais en vain. J'ai également pris des médicaments internes, mais Zam-Buk devait opérer la guérison. Je commençai à appliquer ce baume lorsque je sentis les maux et la douleur et rhumatisme me on la raideur de, me arrêter. Le résultat fut réellement merveilleux. Zam-Buk semble pénétrer au siège de la douleur, la chasse et complètement et maintenant, je suis tout à fait guérie."

Ces cas et des centaines de cas semblables qui nous sont rapportés, ont la preuve que le pouvoir pénétrant et grandisseur de Zam-Buk est très grand. En plus, il assure une guérison certaine aux maux de peau, à l'eczéma, l'empoisonnement du sang, les ulcères, les plaies de la tête, etc. C'est le meilleur "premier aide" pour les hémorrhoides, c'est un spécifique Il procure toujours du bien. Chez tous les marchands et pharmaciens à 50cts la boîte ou de la Zam-Buk Co. Toronto, sur réception du prix.

Une guerre de tarif

Ottawa, 9.—Les délégués du gouvernement américain, experts douaniers, venus ici pour étudier notre tarif, ont brusquement terminé leur travail hier, après une conférence avec M. Fielding et ils sont retournés chez eux, sans que l'on en soit venu à un arrangement entre les deux pays. On admet ici qu'une guerre de tarif est imminente et que dès le 31 mars, les Américains imposeront la surtaxe de 25 p.c., sur les produits canadiens importés aux Etats-Unis.

LA BANQUE NATIONALE Capital : \$2,000,000 Reserve et profits indivis : \$1,103,695.62 DEPOT DE \$1.00 ou plus accepté, l'intérêt comptant du jour du dépôt. QUARANTE BUREAUX distribués sur tous les points utiles de la province. UNE SUCCURSALE EST OUVERTE à Paris, France, pour l'accommodation des voyageurs. Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la malle. Nous sollicitons votre patronages et vos dépôts. SOUVENEZ-VOUS qu'un DOLLAR EPARGNE est un DOLLAR GAGNE Agence au Cap Saint-Ignace, MARDI et VENDREDI de chaque semaine.

Alphonse Laberge MARCHAND QUINCAILLIER, RUE ST-JEAN-BAPTISTE Remercie le public de son encouragement jusqu'à ce jour et invite de nouveau à venir avant d'acheter ailleurs, visiter son nouvel assortiment qui est aujourd'hui le plus complet du genre. Seul agent de la célèbre peinture "Sherwin-Williams" employée par tous les connaisseurs. M. LABERGE s'occupe aussi de Pompes Funèbres, décorations de chambres mortuaires, et sera toujours prêt sur demande, à fournir les habits mortuaires de tous genres et de tous prix. Une spécialité de cercueils depuis 25 cts en montant. Deux magnifiques corbillards, blanc et noir, sont à la disposition des clients, à bonnes conditions. La baisse considérable dans le prix de ces articles lui permet de faire profiter le public d'une réduction sans précédent, dans toutes les lignes. Adressez-vous au seul magasin de FERRONNERIES complet qui se trouve ici.....

Jos. Fournier MARCHAND-GENERAL MONTMAGNY (EN BAS DES PONTS) Vous trouverez les plus haute nouveautés en fait de TWEEDS, SERGE, VECUNA, Etc. Mon nouveau tailleur M. Bédard se charge de satisfaire les plus exigeants. TOUT OUVRAGE ETANT GARANTI

CHARRUES A SIEGE Nous venons d'ajouter à notre ligne déjà si complète deux nouveaux patrons de charrues à s'ège "SULKY", l'une à une seule raie et l'autre labourant deux raies à la fois. Ces charrues sont le résultat d'expériences faites les années passées par des hommes pratiques et nous pouvons les garantir sous tous les rapports. Ce sont les seules charrues fabriquées avec nos nouvelles roues patentées à l'épreuve de la poussière Venez les voir. A. Belanger MONTMAGNY